

## CHAPITRE XIV

---

# Les transformations sociales et le problème du surpeuplement

---

La révolution économique était certes difficile: elle réussit, en fait, par la volonté de quelques-uns. Plus inaperçus pendant longtemps, les changements sociaux étaient encore moins certains, car ils relevaient surtout de l'accueil que feraient aux innovations ces créoles réputés pour leur traditionalisme et leur méfiance de tout ce qui vient du dehors. Or la mentalité créole change rapidement.

### I. — LA REVOLUTION SOCIALE

Parallèlement à l'activité des Services Agricoles et Forestiers, les Services de la Population, de la Santé et du Travail s'attelèrent aux problèmes nés de la départementalisation, c'est-à-dire à l'alignement du niveau de vie créole sur celui des métropolitains. Les effets furent d'autant plus rapides et importants que jusqu'ici, si l'on s'était occupé d'améliorations agricoles, on ne s'était guère penché sur le sort de la population.

Tout était donc à faire dans cet ordre d'idées: on sait l'état misérable où vivaient les 80 % de la population, exploitée, mal payée, mal logée, sous-alimentée, illettrée, restée au stade technique du manoeuvre. Dans un pareil milieu, les moindres mesures améliorantes devaient déclencher une série de réactions en chaîne, heureuses en elles-mêmes, mais qui secoueraient peut-être trop fortement et trop vite les structures sociales traditionnelles. Elles étaient cependant indispensables, puisque c'est à ces 80 % de la population que devait d'abord profiter la départementalisation. A tous les postes: salaires, alimentation, instruction, santé, habitat, une série d'opérations étaient donc déclenchées en 1947-1949, visant à transformer les conditions de vie du milieu.

#### I. - L'amélioration du niveau de vie.

Les mesures les plus urgentes étaient d'ordre financier; elles impliquaient en premier lieu un relèvement massif des salaires. En 1946, la journée de manoeuvre était payée 37,50 fr C.F.A. La législation métropolitaine en matière de salaires fut introduite par le décret du 3 mars

1948, et les salaires minima fixés par voie administrative; le S.M.I.G. (1) fut institué par décret du 1<sup>er</sup> mars 1951. A dater de ces textes, les salaires ont été l'objet d'une série d'augmentations, lorsque le besoin s'en faisait sentir, de façon à rattraper, puis à dépasser, à partir de 1951, la courbe des prix.

Le S.M.I.G. s'entendait comme salaire hebdomadaire d'un manoeuvre célibataire sans enfant, travaillant quarante heures dans l'industrie ou effectuant six tâches agricoles de 7 h. 30 chacune. Ainsi était établie la concordance entre les valeurs des travaux ruraux et urbains. Mais comme la tâche agricole était, en fait, accomplie en 6 heures ou 6 h 30, il se trouva curieusement que le travail aux champs fut en réalité mieux payé que le travail en usine, malgré un barème officiel inférieur.

Le salaire horaire minimum, en usage dans les petits ateliers, est passé de 5 francs à 45 francs de 1946 à 1959, et le salaire journalier de 37,50 à 291 francs pour les ruraux, et 349 francs pour les ouvriers et employés. Le salaire hebdomadaire aux champs était déjà de 1 120 francs au début de 1951, il était de 1 646 fr en juin 1956 — soit, par mois, un passage de 6 231 à 7 133 fr C.F.A. Dans l'ensemble, le S.M.I.G. passait de l'indice 100 en 1949 à l'indice 183 en 1956 (2). Par rapport à 1939, les salaires sont, en 1956, au coefficient 60, mais il ne faut pas oublier que si, en 1939, le salaire horaire était de 1,75 dans les vieilles colonies, il était de 4,92 fr et de 8,25 fr en France, en province et à Paris, et qu'en 1956, alors que les salaires agricoles minima horaires vont de 91 à 105 fr métro en France, ils ne sont que de 82,30 à la Réunion (3). Il n'y a donc pas égalité théorique de salaires entre l'île et la métropole.

Cette inégalité est, dans la réalité, corrigée par le fait qu'à la Réunion les besoins des salariés sont bien moins importants qu'en France. On sait surtout que les salaires réels sont supérieurs au S.M.I.G., même pour les manoeuvres, dès que le besoin de main-d'œuvre se fait sentir, par exemple au moment de la coupe. Le travail correspondant à la somme payée étant accompli en un temps très inférieur, le travailleur peut, s'il le désire, s'employer à une autre tâche. Et son salaire n'est souvent pas exclusif d'autres revenus ou gratifications en nature, « pièces » pour services rendus, ressources supplémentaires, car l'ouvrier agricole a presque toujours un petit emplacement autour de sa case, avec arbres fruitiers, basse-cour, porcs.

Surtout l'institution de ces « salaires » indirects que sont les allocations familiales et la Sécurité sociale provoquent un bouleversement heureux de la situation des salariés. C'est en 1947 que divers décrets rendirent applicables à la Réunion l'ensemble des lois d'assistance métropolitaines (4). Le 17 octobre 1947, le régime de la Sécurité sociale était étendu à l'île, mais il ne devait être réalisé que par paliers, pour éviter d'asphyxier l'économie: successivement furent mis en train l'assurance-vieillesse (janvier 1948), l'allocation aux vieux travailleurs (avril 1948), à partir de 60 ans, les accidents du travail (janvier 1952), cependant que la Caisse prenait en charge en 1949 les allocations familiales. Enfin, la

(1) Salaire minimum interprofessionnel garanti.

(2) 173,1, en tenant compte de la part ouvrière de la Sécurité Sociale.

(3) R. MESTRES. Le problème des salaires (à la Réunion). *Marchés Coloniaux*, 14 juillet 1956, p. 1947.

(4) Assistance médicale gratuite (A.M.G.), assistance aux aliénés, aux vieillards, aux infirmes, à l'enfance, s'ajoutant à un système atténué d'allocations familiales existant depuis 1946.

loi du 13 août 1954 étendit à la Réunion les assurances-maladie, décès, maternité, invalidité, qui devaient être mises en train à dater de 1955.

En fait, le régime différait nettement du régime métropolitain sur certains points. Du point de vue démographique, les familles nombreuses n'avaient aucun besoin d'être encouragées. Seuls, les fonctionnaires d'Etat reçurent les allocations familiales selon le barème officiel. Les autres salariés percurent 17 francs par jour pour le premier enfant à charge, 31 fr pour chacun des suivants; certains colons et le personnel domestique n'y eurent pas droit. Par ailleurs, les colons cultivant moins de 1.000 gaullettes (2 hectares 5) furent assimilés à des salariés dont la cotisation, fixée d'après le revenu de la gaullette exploitée, fut en majeure partie à la charge du bailleur. Mais ils furent temporairement exclus de l'assurance-maladie (1).

On peut dire qu'une pluie d'or tomba sur le sous-prolétariat réunionnais. Au début, beaucoup d'employeurs ne déclarèrent pas leurs salariés, mais la main-d'œuvre non assurée fut inscrite à l'A.M.G. (2) et aux bénéfices des lois d'assistance, dont 70 % des fonds étaient versés par l'Etat: en 1953, 63 % de la population en relevait, ce qui, même en tenant compte des passe-droits, mettait en lumière son caractère d'indigence. Les assurés sociaux passaient de 16.000 en 1950 à 88.000 en 1958, grâce aux contrôles mieux organisés. Les versements en vertu de l'assistance furent de 850 millions en 1951, 1.360 en 1953, et la Sécurité sociale payait, en 1955, 2.564 millions (3).

Si les classes les plus misérables de journaliers et manœuvres étaient ainsi prises en charge et voyaient leur pouvoir d'achat sérieusement relevé, par d'autres voies colons et petits propriétaires amélioraient également leur niveau de vie. Une enquête des Services Agricoles (4) a montré l'accroissement des revenus agricoles, de 1949 à 1955: la production de cannes est passée de l'indice 100 à l'indice 147,3, celle du sucre à 164,3; le revenu de l'ensemble des produits sucriers à 162, celui de la vanille à 243, ceux du géranium et du vétyver aux indices 205 et 137. Le revenu brut agricole total est monté de 2.076 millions de francs C.F.A. à 3.565 (indice 166,5), et a même atteint l'indice 180 en 1954.

Mais pendant cette période d'essor, la population passait de l'indice 100 (en 1949) à l'indice 130 (1957). Le gain obtenu devait donc être réparti entre un plus grand nombre de bénéficiaires. Le revenu brut agricole moyen ne put donc être fixé qu'à l'indice 137,6 en 1955, et ceci explique, avec les contre-coups du marasme économique 1953-1954, que malgré la baisse de la courbe du coût de la vie en 1954-1955, celle des salaires reprend son ascension (fig. 51). Ces reculs d'indice, somme toute peu graves, laissent cependant les courbes des revenus bien au-dessus de celle du coût de la vie, et montrent bien que, si ce n'était la croissance démographique, le problème de rentabilité de l'économie réunionnaise serait pratiquement résolu.

De son côté, l'Administration agissait pour comprimer le prix des denrées à l'importation, et élargir, si possible, la marge excédentaire des salaires. L'indice du coût de la vie, sur la base de 100 en 1949, était à 128,3 en 1955; il n'avait guère varié depuis 1952, et au 1<sup>er</sup> janvier 1958, il

(1) Depuis juillet 1958, les Allocations familiales journalières sont de 20 fr. C.F.A. pour un enfant, 125 fr. pour quatre, et 35 fr. pour chaque enfant au-delà de quatre.

(2) Assistance médicale gratuite.

(3) Annuaire statistique 1952-1955, p. 65.

(4) A.M. (A. MARIOTTE). Etudes sur l'évolution des salaires agricoles et du revenu agricole à la Réunion.

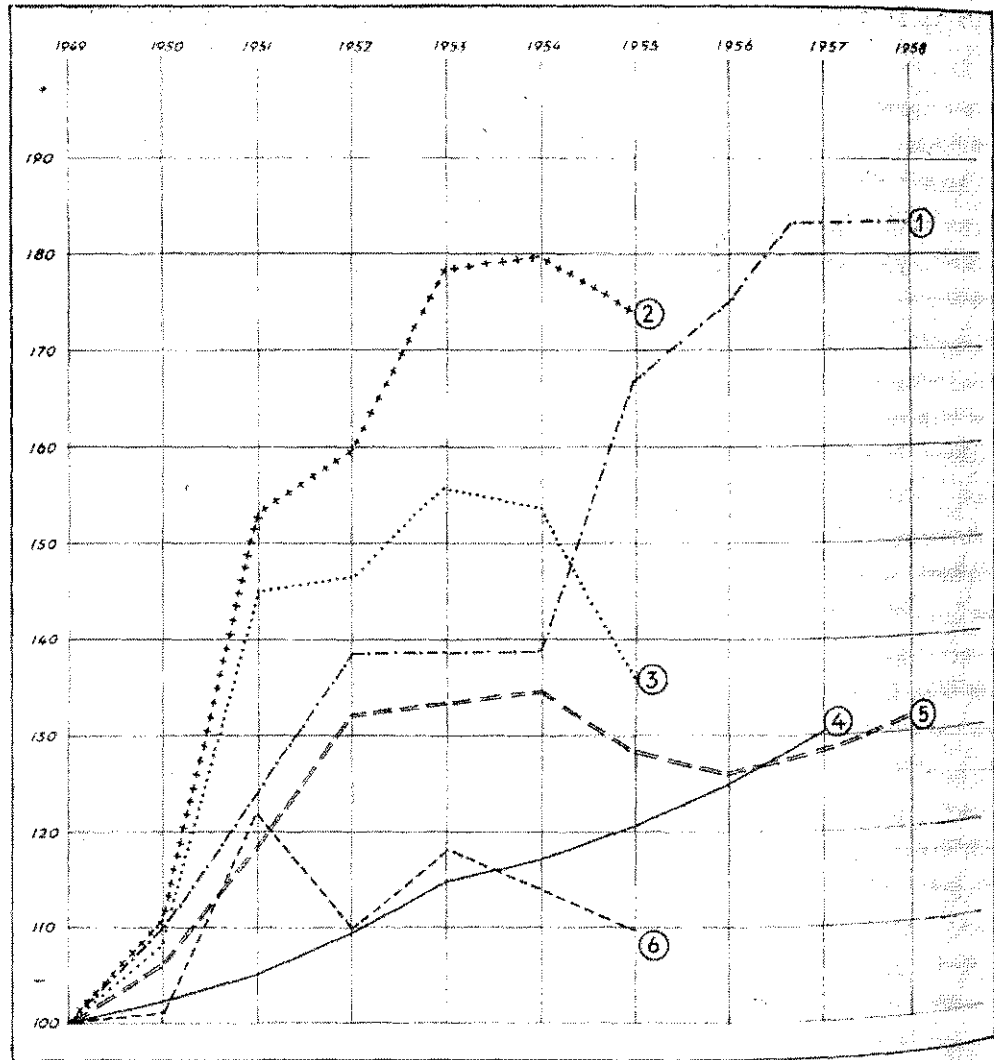


Fig. 51. — Variation de l'indice des prix à la Réunion.

1. Salaires (S.M.I.G. moins les charges sociales). — 2. Revenu brut agricole total. — 3. Revenu brut agricole moyen. — 4. Population. — 5. Coût de la vie. — 6. Niveau de vie.

n'était qu'à 132,1 (1). L'effort de compression a très particulièrement porté sur le riz, qui a baissé à la vente alors qu'il montait parfois à l'achat sur les marchés extrême-orientaux; la création d'une caisse de péréquation en 1954, jointe à une habile politique de contingents, de blocage des stocks, d'appels d'offres, de jeu de bascule entre les riz asiatiques, malgaches, brésiliens, italiens, a permis cette réussite difficile. Si certains articles importés ont bien augmenté, les articles de base sont restés stables, alors que le prix du sucre vendu par l'île est monté en

(1) Son calcul, assez artificiel d'ailleurs, repose sur le prix de 21 produits alimentaires et de 12 produits non alimentaires. Le riz, produit essentiel, est ainsi descendu de 44 à 33 fr le kilo en novembre 1955: son prix n'a pas monté ensuite pendant trois ans; le pétrole est passé, de 1955 à 1958, de 25 à 21 fr le litre; les autres denrées sont pour ainsi dire restées stables, excepté le vin, la morue et le rhum.

1957, de 3,70 fr par kilo. Cette année-là, le prix de la vie était plus bas qu'en 1952, et à niveau de vie égal on vivait pour moins cher; plus exactement, le niveau de vie s'étant amélioré, on vivait mieux, à prix égal, qu'en 1952.

Par suite de la supériorité progressive des salaires sur les prix, le niveau de vie a pu, en effet, s'améliorer de façon quasi générale, malgré l'accroissement démographique qui, bien entendu, en a freiné l'élévation; il est cependant passé de l'indice 100 en 1949 à l'indice 106 en 1955, et les preuves de cette transformation en sont multiples dans la vie de tous les jours.

En dix ans, on a pu déjà constater un rapprochement très net entre les genres de vie créole et métropolitain. L'usage des souliers est presque général le dimanche, et très fréquent sur semaine, en dehors du travail agricole; la mode féminine gagne en élégance chez les jeunes: jeunes filles et jeunes femmes, même dans les « quartiers », arborent fréquemment le dimanche des toilettes d'un conformisme européen. D'autres signes d'enrichissement se rencontrent un peu partout: multiplication des postes radio, même à la campagne (1), des bicyclettes, des scooters, des spectateurs de cinéma et, dans la classe bourgeoise, du camping, des week-ends, des villégiatures. Enfin, il faut noter des chiffres symptomatiques: celui des autos, passé de 1.119 en 1946 à 6.496 en 1958, celui des élèves des écoles monté de 1946 à 1958 de 34 772 à 64 624, celui enfin des prêts à la construction privée, 2 milliards 300 millions pour 2 766 maisons construites de 1954 à 1958.

La généralisation d'un habitat décent est impliquée, en effet, par l'amélioration du niveau de vie: on a vu la floraison des cités nouvelles, amenant à leur tour la modification des traditions familiales par l'adoption de la construction en dur, de la salle d'eau et des installations sanitaires, des cuisines incluses dans l'immeuble, de l'ameublement moderne: ce début de confort, maintenant que l'habitude est prise, suppose un perfectionnement continu en appareils ménagers. Mais les maisons neuves sont l'exception; il faut y ajouter toutes les toitures refaites, les dépendances aménagées: adduction d'eau, citernes, étables, voirie, électrification, installations sanitaires, et admettre que lorsque le Génie rural fonctionnera, les progrès de l'habitat seront plus complets encore. Son amélioration est surtout la conséquence d'un fait social essentiel: la grande extension de la classe moyenne, jusqu'ici presque inexistante. Entre l'aristocratie de la canne et du grand commerce, et la masse des colons et petits planteurs, l'organisation et le développement des services administratifs et l'extension des affaires font naître une masse de petits et moyens fonctionnaires et employés; beaucoup plus qu'avant la départementalisation, l'île a besoin d'instituteurs, de postiers, d'agents agricoles, forestiers et maritimes, de douaniers, de dactylos, de secrétaires et de commis de bureaux, de mécaniciens et d'agents techniques (radio-télégraphistes, cinéastes, photographes); la différenciation des besoins fait apparaître de nouvelles fonctions (marchands de matériel radio, dessinateurs, commis d'architectes, garagistes, pompistes), et tout un personnel sanitaire (infirmiers, sages-femmes) impliqué par l'extension du nombre de médecins, pharmaciens et dentistes. Tout ce personnel

(1) Il y avait en 1951, 1 900 postes récepteurs, dont 90 % à Saint-Denis, et en 1954 4 200, dont 70 % à Saint-Denis.

gagne en général bien sa vie (1). Cette classe moyenne a su apprendre l'économie, et l'argent qu'elle thésaurise ressort dans la construction, les autos ou les voyages en France, où ses économies se trouvent doublées. Tout cela indique un incontestable progrès sur un passé récent. M. Guézé (2) fait remarquer qu'avant la guerre 1 % seulement de la population pouvait bénéficier de revenus comparables à ceux de la métropole; la classe moyenne actuelle, au contraire, est si importante que 4 000 chefs de famille environ touchent un revenu égal ou supérieur à 200 000 francs C.F.A.; ils représentent à peu près 20 000 personnes, soit 6,6 % de la population. Il ne faut cependant pas céder à trop d'optimisme. Si les salaires permettent une vie décente pour ceux qui les touchent régulièrement, un assez grand nombre de gens les touchent de façon irrégulière: beaucoup d'activités sont saisonnières (coupe, transport de cannes), trop de main-d'œuvre n'est employée que selon les besoins, très variables, des employeurs (manœuvres, plantons, gardiens, commissionnaires). L'inorganisation générale de la profession, par la faute même des prolétaires, les laisse sans défense. Le niveau de vie est encore dans l'ensemble très bas. Le revenu moyen serait de 20 000 francs C.F.A. par an et par habitant (3). L'écart des salaires entre l'île et la région parisienne est de 36 %; sans qu'il soit question de comparer ces salaires, ni les besoins qu'ils supposent, on peut cependant dire que la population est encore sous-évoluée. L'existence du franc C.F.A. provoque, il est vrai, une stabilité de la vie et des prix favorable, mais il y a encore beaucoup à faire.

## 2. - L'amélioration de la santé.

La meilleure preuve, cependant, de l'amélioration du niveau de vie réside dans les heureuses modifications du régime alimentaire. L'amélioration s'est faite d'abord en quantité; les importations de produits alimentaires ont non seulement rattrapé depuis 1949 le niveau de celles d'avant-guerre, mais l'ont bien dépassé. En qualité, on a pu établir que les gens, à mesure que leur pouvoir d'achat s'élève, achètent des produits plus variés et, abandonnant en partie les aliments traditionnels à base de céréales et de farineux, consomment une nourriture plus riche et beaucoup mieux équilibrée. Cette évolution est déjà nette chez l'ouvrier par rapport à la population rurale; elle s'accroît de plus en plus chez l'employé ou fonctionnaire créole, encore très attaché cependant à son riz et à ses brèdes. Le tableau ci-joint montre la diminution de la consommation de produits traditionnellement réservés aux besogneux (maïs et même riz), et l'accroissement des aliments riches en matières grasses et en hydrates de carbone. En calories, l'alimentation est devenue correcte, soit 99 % de la ration optimale, grâce au ravitaillement en céréales, peu onéreuses. Pour ce qui est des matières grasses, leur ration s'est accrue de 36 %, par rapport à l'avant-guerre, mais elle est encore inférieure de 20 % à la normale, dit M. Guézé, ce qui « n'a rien

(1) Les fonctionnaires d'Etat voient multiplier par l'indice de cherté de vie 1,65 leur traitement métropolitain au préalable divisé par 2 en raison de l'existence du franc C.F.A.; en fait, ils touchent — en sus de grosses indemnités d'éloignement, — à peu près la même somme en francs C.F.A. qu'en francs métropolitains.

(2) GUEZÉ. Op. cit. R.C.C., août 1957, p. 395.

(3) JOURDAIN et RIFERT. Hommage à nos D.O.M., encycl. mensuelle d'Outre-Mer, oct. 1956, p. 405-414. M. Rouquié disait 16 000 en 1955 (Voir ch. XI, p. 753).

MODIFICATIONS ALIMENTAIRES 1937-1958

	Moyenne 1937 1938 1939	1948	1951	1956	% 1956 par rapport à 1938	% 1956 par rapport à 1948-1951
<b>R I Z :</b>						
— Consommation .....	30 915 t		26 000 t	32 176 t	+ 4 %	+23,7 %
— Par habitant .....	145 k		104,5 k	108 k	-25,5 %	- 3,7 %
<b>M A I S :</b>						
— Consommation totale .....			18 000 t	14 700 t		-18,3 %
— par habitant, par an .....			57,5 k	40 k		-30 %
<b>CORPS GRAS:</b>						
— Importation .....	1 556 t	877 t		2 973 t	+91 %	+238 %
— Consommation par habitant .....	7,3 k			10 k	+36 %	
<b>VIANDE:</b>						
— Consommation .....	2 138 t	1 698 t		2 284 t	+ 6,8 %	+34,5 %
— par habitant par an .....	10 k	7,2 k	6,5 k	7,7 k		
<b>POISSONS:</b>						
— Consommation .....	1 033 t	878 t		2 056 t	+99 %	+134 %
— par habitant par an .....	4,8 k	3,7 k	6,7 k	6,9 k		
<b>PRODUITS LAITIERS (en lait frais)</b>	1 600 t	334		3 600	+125 %	
— Ration journalière en valeur nutri- tive .....	894,4 gr			910,6	+ 1,7 %	+ 1,7 %
— Calories par jour .....	2 264	1 500 (?)		2 349	+ 3,7 %	

de dramatique étant donné que nous nous trouvons sous les tropiques » (1). En revanche, pour ce qui est des protides, surtout des protides animaux (viande, poissons, produits laitiers), la situation déficitaire de plus de 84 % paraît catastrophique et réclame d'urgence des mesures pour développer la consommation de lait, de poissons et de viande.

Mais cette carence est beaucoup plus facilement améliorable à l'heure où les « salaires indirects » et les réalisations du Service médical permettent une nouvelle révolution : celle de la santé.

La suppression presque totale des frais médicaux et pharmaceutiques grâce à la Sécurité Sociale et à l'A.M.G. a abouti à ce fait étonnant que maintenant la population se soigne. On va consulter non seulement pour les maladies microbiennes et les fièvres caractérisées, mais pour le paludisme larvé, les parasites intestinaux, la toux chronique, la dentition. Le Service de Santé avait la lourde charge d'une population sous-alimentée et en très mauvais état physique. De 1939 à 1958, le nombre des médecins est passé de 15 à 80; des chirurgiens, des radiologues, physiologues, dermatologues, oto-rhino-laryngologistes, oculistes, médecins du travail se sont installés; une école d'infirmières, une autre de sages-femmes ont été ouvertes, trois cents aides-infirmiers et infirmières-visiteuses circulent dans l'île. Les centres de consultations sont passés de 40 à 72, les dispensaires de 0 à 13, dont deux dispensaires antituberculeux et cinq antivénéériens, un antihansénien; dix maternités fonctionnent. Deux hôpitaux, pourvus des derniers perfectionnements ont été construits, l'un à Saint-Joseph, l'autre (600 lits) à Saint-Denis; le nombre de lits d'hôpitaux — 900 en 1946, — était de 2 035 en 1958. Il y a eu 240 000 journées d'hôpital en 1949, 637 000 en 1958. Une lutte active a été entreprise contre les maladies endémiques. On sait que le paludisme a été pratiquement supprimé (2). Un dépistage des tuberculeux, très nombreux, amorce leur traitement, pour lequel un sanatorium est construit au Tampon. Les consultations prénatales et celles des enfants de 0 à 2 ans, qui étaient respectivement de 6 100 et 11 100 en moyenne de 1940 à 1944, sont passées en 1958 à 23 400 et 67 100.

On comprend dans ces conditions pourquoi l'essor démographique a l'ampleur qu'on lui connaît (3). Il ne fait pas de doute que l'usage général des antibiotiques et des sulfamides, joint à l'équipement moderne des centres médicaux est en train de refaire une race saine. Il n'est pas jusqu'au coca-cola, désormais fabriqué à Saint-Denis, qui pourra contribuer à diminuer l'alcoolisme.

### 3. - L'évolution des structures sociales.

La masse de numéraire qui tombait sur les salariés atténuait par le fait même le traditionnel et solide déséquilibre qui existait entre la classe aisée et la foule prolétarienne. On conçoit que cette brusque rupture de stabilité, à une époque où, de plus, les impôts et l'achat des

(1) P. GUEZÉ. Op. cit. R.C.C., août 1957, p. 395. Le tableau ci-dessus a été établi suivant les indications de cet article. Il ne s'agit que d'un calcul théorique, d'après les données contrôlées par le commerce. En réalité, le créole mange en plus des aliments hors contrôle: fruits, volaille, et suce des cannes fréquemment, surtout les jeunes.

(2) Voir ci-dessus, p. 275. En 1950-1951, on a capturé 59 *A. Gambiae* pour 6348 *Culex*. En 1952-1953, 4 *Gambiae* pour 7 648 *Culex* (Hamon). De 1949 à 1955, l'indice parasitaire, calculé sur environ 2 500 enfants, est passé de 2,9 à 0,09 %, l'indice splénique de 28,9 à 0,35 % (Dr Lavoipierre. Visite à la Réunion dans le cadre de la lutte antipaludique, 7 p. dactyl. 1955). — Pour ce qui est des maladies infectieuses, les Réunionnais, très isolés, ont encore un trop faible degré d'immunisation. Au cours des dix premiers mois de 1959, il y a eu dans l'île, trois fois plus de cas de dysenterie et autant de cas de tétanos, qu'à la Guadeloupe et à la Martinique réunies.

(3) PELLIER. La situation démographique à la Réunion, pp. 30-33 et Annuaire St 1952-1955, pp. 30-38.



biens de production se faisaient de plus en plus lourds, épouvantât le patronat et mit en danger toute l'économie de l'île fondée jusque là sur le faible prix de la main-d'œuvre. Que serait-ce donc, lorsque les salaires auraient augmenté dans les proportions envisagées, et que les employeurs devraient en plus verser la plus grosse part des charges sociales, qui, nulles en 1946, représentaient déjà 25,1 % des salaires en 1954 et 31,86 % en 1956? Si les salaires étaient entre temps, passés à l'indice 179,1, la somme payée par l'employeur était, de ce fait, à l'indice 217,3.

La menace d'effondrement économique n'était pas illusoire, si des mesures habiles et énergiques n'étaient prises. On sait que la plus essentielle fut d'augmenter à tout prix la production agricole. En tout cas, des répercussions sociales assez profondes apparurent peu à peu. Il ne faut pas cependant accepter sans inventaire les récriminations des employeurs; elles ont été très exagérées, et on constate, contrairement aux prophètes de malheur, et malgré des difficultés certaines, que jamais l'économie de l'île n'a été plus brillante.

La Sécurité Sociale était, en principe, applicable aux colons de moins de 1000 gaullettes, c'est-à-dire à la grande majorité. La première réaction des grands propriétaires fut dès lors d'évincer petit à petit le colonat, qui les privait des deux tiers de la récolte, et de le remplacer par le faire-valoir direct avec l'aide de journaliers agricoles. La nécessité de mécaniser les terres s'accordait du reste très mal avec le colonat, et beaucoup mieux avec le salariat. On assista donc, de 1949 à 1954, à une décroissance assez nette du colonat dans les exploitations qui se modernisaient, la mécanisation permettant en outre de diminuer le nombre des salariés. La diminution du colonat impliquait donc aussi un chômage éventuel d'ouvriers non spécialisés, au moins dans les mois de l'intercoupe. Il y avait là un problème à résoudre entre les Services Agricoles, favorables à une économie en expansion par substitution de la grande exploitation mécanisée à la petite propriété, et l'Inspection du travail, soucieuse de défendre les droits et la liberté du petit planteur et du colon menacés par la misère. Le grand propriétaire s'efforçait de son côté, — souvent avec succès, — de tourner la législation nouvelle, soit en ne fournissant pas un travail régulier à ses employés, soit, tout simplement, en ne déclarant pas ses salariés.

Cependant, depuis 1955, un renversement de courant s'opère. L'ordonnance de 1945 sur le colonat n'est guère appliquée, parce que en grande partie inapplicable; le propriétaire y est trop ligoté, et les baux écrits sont l'infime minorité. Par ailleurs, le contrôle de la Sécurité Sociale se faisant de plus en plus strict, il devient difficile de camoufler ses employés, et les prestations sont très lourdes. On s'est alors avisé que le colon de plus de 1000 gaullettes n'étant pas assimilé à un salarié mais à un exploitant libre, considéré comme employeur, il suffirait de confier plus de 1000 gaullettes à un colon pour n'avoir plus de prestations à payer, mais une simple cotisation forfaitaire très inférieure aux charges de Sécurité Sociale. Renversant donc le courant, de nombreux exploitants renoncent à leur faire-valoir direct et remettent leurs terres non plus à de très nombreux petits colons, mais à quelques grands.

Le colonat progresse donc à nouveau, mais encore lentement. Il s'affermi, surtout dans le Sud, où il a toujours été plus important. Tel grand propriétaire du Tampon qui avait remplacé ses colons par 140 ouvriers agricoles vient de remettre la totalité de son domaine en colonage. Tel autre, à Saint-Pierre et Bérive, a lancé l'innovation révo-

lutionnaire du partage aux trois quarts-un quart, et déjà il a des imitateurs: ce nouveau mode de partage se répand dans le Sud-Est de l'île, car la pente, la roche souvent à nu, y font le travail dur (Saint-Joseph), et l'on trouve difficilement preneur pour les baux. De même le colonat se répand dans les marges supérieures de la zone sucrière au contact des Hauts, où la terre est ingrate, et le rendement faible (la Chaloupe). La Société L. Bénard, qui domine l'économie sucrière de Saint-Louis et de Saint-Pierre-Ouest, est presque entièrement basée sur le colonage.

Mais le travail du nouveau colon ne repose pas sur les mêmes règles que celui de l'ancien; il n'est pas question, certes, que le grand domaine confie à ses colons les machines agricoles, mais il n'est pas non plus question que le colon travaille selon les routines d'antan. Il doit souscrire à des engagements précis, à des normes d'exploitation rationnelles, selon une planification mise au point par le propriétaire.

Certains grands domaines entièrement mécanisés adoptent une variante: ils continuent le faire-valoir direct, dans les meilleures conditions de travail, pour les bonnes et franches terres homogènes et plates qui entourent l'usine ou « l'emplacement » (la Mare, Grand-Bois, Sucreries d'Outre-Mer, etc...), mais pour les parcelles éloignées, difficiles d'accès, au relief coupé ou en pente, la mécanisation devient moins rentable, les temps morts très fréquents, et il y a avantage à remettre ces zones en colonage. L'Eperon, par exemple, aurait tendance à être repris par l'ancien système. Dans ce cas, les grands propriétaires, — celui de Gillot, entre autres, — font préparer par leurs machines les terrains à mettre en cannes, moyennant parfois une légère rétribution, et facilitent ainsi considérablement le travail du colon, tout en assurant les rendements élevés (1).

Ainsi se différencient de plus en plus trois groupes d'exploitations, entre lesquels existent, bien entendu, quantités d'intermédiaires: les petits planteurs de moins de 10 hectares qui font de l'exploitation familiale, et, n'ayant guère de main-d'œuvre à payer, sont assez souvent dans une situation prospère. A l'autre bout, le grand domaine de plus de 100-150 hectares, entreprise capitaliste puissamment rentable. Entre les deux, les moyennes exploitations, — entre 10 et 100 hectares, — qui sont sans doute les moins aisées, contraintes d'employer une main-d'œuvre très onéreuse: ce sont elles les plus gênées par la politique sociale. L'activité de ces moyens planteurs en est parfois tellement obérée que c'est dans leur catégorie que se trouvent les propriétés qui sont remises le plus en colonage; à moins qu'ils ne louent leur domaine à un groupe plus puissant qui le gère avec de moindres frais généraux.

Cette évolution sociale comporte même des répercussions régionales, puisqu'on sait que le côté sous le Vent, traditionnellement en tête pour la production sucrière, a dû momentanément céder la place à la région du Vent, mieux équipée; ce fut, entre 1952 et 1956, le triomphe de la grande propriété en faire-valoir direct. Mais la généralisation des méthodes nouvelles a donné ensuite un regain d'activité aux pays de colonat et de petites exploitations du versant occidental et surtout des pentes Sud.

(1) L'évolution amorcée à partir de 1955 s'est précisée en 1959. Dans les apports de cannes aux usines, la part des planteurs a été de 68,8 %, celle du faire-valoir direct sur terre d'usine, 19,3 %, celle des colons d'usine, 11,9 % (Voir tableau XI, p. 218). La part des colons dans les apports de cannes des seules propriétés usinières a été de 38,1 % (comparer avec tableau XII, p. 218). A Grand-Bois, elle monte à 13 %, à Stella à 33,5 %, elle recule légèrement à la Mare (13,8 %) et à Savannah (36,4 %). (Voir tableau XIII, p. 220).

L'Administration leur vient en aide par sa politique agricole d'aide au planteur (Régies de mécanoculture, Ecole de Saint-Joseph, fournitures d'engrais et de semences, coopératives, adductions d'eau, etc...), mais spécialement par la mise sur pied de Centres de cultures coopératifs à direction autoritaire: Nous avons déjà décrit la coopérative d'Aurère, type d'exploitation des Hauts. Les Services Agricoles, par l'organe de la Caisse de Crédit agricole, sont en train d'aménager deux autres centres, selon des méthodes différentes, l'un, celui des Macques, est en gestation, et sera un centre d'élevage et de culture du géranium, l'autre est un centre sucrier situé à Sainte-Anne-les-Hauts. La Caisse y a racheté la partie supérieure de la propriété Valiamé, au-dessus de la route Hubert-Delisle, soit 320 hectares, entre 250 et 500 mètres d'altitude, entre les ravines de la Boucherie et du Petit Saint-Pierre; il s'agit d'anciennes terres à cannes et à vanille abandonnées et reconquises par le taillis secondaire des vignes marronnes et des goyaviers; les sols, plus ou moins profonds, sont dans l'ensemble, utilisables: on récolte à l'entour des rendements de 90 tonnes-hectare de cannes, ou 60 tonnes sans presque d'engrais. On prévoit la construction de cinq lotissements de petites maisons en dur, avec salle d'eau et cuisine intérieure, qui formeront le village de Cambour; 78 cases sont déjà construites et 132 familles y étaient installées au début de 1959, et d'abord des Petits Blancs de la Rivière des Remparts; les futurs habitants (environ 3000) seront principalement originaires de Sainte-Anne et de Saint-Benoît; on leur attribue des parcelles de 2,5 à 3,5 hectares; ils reçoivent semences et engrais, un prêt pour vivre pendant la première année, et ils deviendront propriétaires selon les règles de la location-vente. Un gérant représentant la Caisse sert, au moins pour les années de démarrage, d'ingénieur agricole-conseil, car il ne s'agit pas de laisser chacun retourner à sa routine, mais de créer un village coopératif-pilote, pratiquant un type d'exploitation moderne et mécanisée dont l'exemple fera tache d'huile dans une région jusque là déshéritée et pauvre. D'autres Cambour sont possibles, par exemple à la Plaine des Palmistes, à Sainte-Rose, et dans la Savane de Saint-Leu.

#### 4. - La menace de la pression démographique. — A la merci d'une crise.

L'accroissement naturel de la population était déjà par lui-même élevé, de l'ordre de 4000 à 4500 habitants par an dans les années qui précédèrent et suivirent la guerre de 1939-1945; mais il semblait avoir atteint un plafond régulier et fixe. Les mesures sanitaires prises depuis la départementalisation ont bouleversé ce rythme et déclenché une montée en flèche de la population. En douze ans, — du 1<sup>er</sup> janvier 1948 au 1<sup>er</sup> janvier 1959 — la population de l'île a augmenté de 37,8 %, « à raison de plus d'un habitant par heure depuis 1952 » (1).

Toutes les actions entreprises, en effet, pour améliorer l'état sanitaire du pays se sont ligüées pour concourir au même résultat.

Les consultations prénatales, et les multiplications des maternités et des sages-femmes ont accru le nombre des grossesses menées à terme, alors qu'auparavant les fausses couches étaient règle courante.

Les consultations de nourrissons, la prophylaxie enseignée en classe, l'A.M.G. ont fait fortement baisser la mortalité infantile.

L'extension considérable du recours au médecin par l'A.M.G. et la Sécurité Sociale, la disparition du paludisme, l'usage des antibiotiques et des sulfamides, des vaccins et des traitements préventifs, ont fait dégringoler la mortalité.

Et ceci dans un pays tropical, où la promiscuité et les amours sont

(1) J. ROUQUIÉ. La Sakay, inédit, 1953.

faciles, où le taux de fécondité féminine effective était en 1953 de 20,6 % (France 7,8 %). Autrement dit, alors qu'en France il y a 8 naissances pour 100 femmes de 15 à 49 ans, il y en a 21 à la Réunion.

Le tableau suivant permet quelques comparaisons suggestives :

ESSOR DEMOGRAPHIQUE 1946-1958 A LA REUNION

	1946	1948 (cyclone)	1952	1956	1957	1958
Naissances vivantes	9 021	9 932	13 231	14 004	14 403	13 062
Décès .....	4 985	6 898	4 622	3 735	4 365	4 236
Excéd. naissances..	4 036	3 084	8 609	10 269	10 876	8 826
Taux d'accroissement	1,7 %	1,3 %	3,3 %	3,4 %	3,5 %	2,8 %
Natalité 0/00 .....	40	42,6	51	46,1	46,5	41,9
Mortalité 0/00 ....	22,1	29,6	17,7	12,6	14,4	13,6
Mortalité infantile. (par mille naiss.)..	145	230	147	92	98,4	109,4
Densité au km2..	88	91			123	127
Dens. km2 cultiv..	276	287			387	400

Ainsi, la population, qui était de 221 000 habitants en 1946, est de 320 000 au début de 1959, avec un taux annuel d'accroissement passé de 1,7 à 3,4 %. Plus de la moitié de la population a moins de 20 ans (52,1 %) et la densité atteint 400 au kilomètre carré cultivé sur des terres tropicales pauvres, non irriguées.

Les prévisions établies dans le rapport Rouquié-Mousnier-Lompré, déjà cité, sont assez menaçantes. Au rythme prévu, le taux d'accroissement sera en 1965 de 5 0/00 environ, l'excédent annuel de 16 000; la population totale atteindra 421 000..., la densité 167,6. Dans une île très petite, qui n'a que 2 511 kilomètres carrés, en partie incultivable, cet excédent pose déjà le problème du surpeuplement. Il y a par habitant 0,29 hectare de terre cultivable: cette superficie ne peut pratiquement pas être augmentée. Or, il y a 10 000 Réunionnais de plus tous les ans. Et l'âge moyen est de 24 ans (1).

Le point de départ pour la recherche de solutions éventuelles n'est donc guère encourageant; 90 000 hectares seulement sur 251 000 sont utilisables; c'est dire que 64 % du sol sont inexploitable; sur ce point, il ne reste pratiquement plus grand chose à faire. La population est en grande partie illettrée (55 %) et sans formation technique. Elle est largement sous-alimentée, ce qui fait que son rendement en travail est très diminué (de 50 %, dit M. Hubert-Delisle). La population active ne comprend que 96 000 personnes, soit 52 % de la population au-dessus de 14 ans (France 57,1 %) et 33 % de la population totale (France 48,8 %). Elle se détaille ainsi.

Professions agricoles .....	43 053	} Propriétaires ..	7 413	
dont:			Colons .....	9 992
			Journaliers .....	25 648

(1) Mais l'espérance de vie à la naissance est de 50 ans, contre 68 ans en France (I.N.S.E.E.).

Ouvriers .....	16 228
Employés .....	3 164
Fonctionnaires .....	4 430
Employeurs et professions libérales ..	7 531
Personnel de service .....	4 144
Divers .....	527

soit au total 80 089 personnes auxquelles il convient d'ajouter 16 031 personnes actives n'ayant pas déclaré leur profession (1). Tout cela n'est pas brillant, encore que, malgré ce qu'en dit M. Guézé, la population soit beaucoup moins sous-développée que celle de l'Inde, de l'Égypte, ou que les Indiens d'Amérique du Sud.

L'accroissement démographique annihile en grande partie le résultat de tous les efforts et de tous les progrès économiques. La résurrection extraordinaire de l'économie de l'île depuis 1948 aurait pu transformer la Réunion en pays prospère si elle avait gardé la même population qu'en 1948. Mais l'on vient de voir que si le revenu a augmenté de 66 %, la population a crû pendant le même temps de 34 %. Le niveau de vie général n'a donc, en fait, pas dépassé l'indice 110. Encore heureux qu'il n'ait pas diminué. Un créole le reconnaît sans difficulté : « Le supplément de richesse fourni par l'augmentation de la production a été employé par la population, non pas à élever son niveau de vie, mais à augmenter le nombre de ses enfants » (2). Le danger est qu'il y a des limites à la production sucrière, limites qui semblent devoir être plus vite atteintes que celles des naissances.

Il nous faut cependant mettre une sourdine aux inquiétudes : il était normal que l'accroissement démographique subisse une violente poussée dans les années qui ont suivi la mise en place des mesures sanitaires de base. Mais leur application une fois passée dans les usages, un équilibre nouveau doit s'établir, et les éléments démographiques se stabiliser. Il serait invraisemblable que le taux d'accroissement atteigne 5 %, ce qui serait unique dans le monde. Nos calculs sur la base du taux 3,4 maintenu en permanence, nous amènent à trouver 390 000 habitants en 1965 et 600 000 vers 1980, — ce qui est déjà bien suffisant. Mais en réalité, après la montée spectaculaire de 1946 à 1953, la natalité plafonne déjà et même baisse nettement ; elle semble devoir se stabiliser entre 45 et 47 0/00 (3). De même, la mortalité est descendue rapidement, mais elle baissera maintenant de plus en plus lentement ; elle a même poussé une remontée en 1957 (14,1 0/00) (4). Il est certes trop tôt pour affirmer que la montée des mouvements démographiques est stoppée, mais il est permis de dire que sa phase aiguë de croissance touche à sa fin.

Cependant, le simple jeu de l'excédent naturel, même à supposer qu'il n'augmente pas tous les ans, est suffisamment alarmant pour qu'il faille trouver rapidement une solution d'ensemble au problème du surpeuplement et de la famine menaçante.

Cette menace n'est pas un vain mot. Après dix ans d'admirable essor, il a suffi de la conjonction des deux cyclones de mars et avril 1958 et

(1) D'après I.N.S.E.E. Résultats statistiques du recensement, etc. Réunion, p. 96.

(2) H. CORNU. Mise au point. *Le Peuple*, 14 avril 1955.

(3) Natalité : 1954, 1955 : 48,6 0/00, 1956, 46,1 0/00, 1957, 46,5 0/00, 1958, 41,9 0/00.

(4) Par suite de très fortes restrictions de l'A.M.G.

de la montée des prix en France — à la suite de la nouvelle politique financière amorcée en décembre 1958 — pour déclencher une crise économique dont on peut espérer qu'elle sera passagère, mais qui montre combien la prospérité si péniblement acquise est, au fond, factice: 251 000 tonnes de cannes en moins; leur rendement en sucre descend de 12 à 11,1 %; la production sucrière diminue en conséquence de 22,1 % (de 208 000 t à 164 000 t); le prix du sucre monte dans l'île de 3 francs par kilo. La hausse des prix des produits importés ajoute ses méfaits: le prix du riz, stable depuis trois ans, passe brusquement en juin 1959 de 33 à 38 francs le kilo, puis à 40 en août; le prix de la vie monte d'environ 12 % (indice 141 en septembre 1958, 146 en octobre 1959 (et 165 pour les articles non alimentaires) (1); le salaire minimum hebdomadaire, fixé à 1 745 francs en juin 1958, doit être porté à 1 800 francs au 1<sup>er</sup> avril et à 1 870 francs au 13 juillet 1959 (+7 %). Si l'on ajoute qu'un parasite du géranium, qui sévit dans les Hauts de Saint-Joseph, menace de gagner toutes les pentes occidentales, et que la gommose se répand dans les cannes, on se rend compte que l'avenir immédiat est sombre (2).

## II. — A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

C'est dire qu'il faut établir une économie qui procure un travail régulier pour les foules affamées qui s'entassent dans l'île un peu plus chaque année.

### 1. - Les solutions normales par l'économie locale.

#### *L'augmentation des superficies cultivables.*

L'inventaire des possibilités a été dressé d'une façon assez précise pour qu'il soit possible de répondre valablement. Aucune chance de mettre en valeur les vastes surfaces des hautes plaines à branles, parce que la roche y est pratiquement à nu, dans un climat où le gel est fréquent: soit 125 000 hectares définitivement improductifs.

On peut trouver 80 000 hectares, — soit doubler des surfaces cultivées actuelles, — en supprimant la forêt et les taillis; ce serait une folie, et aucune personne sensée n'y songe. Les sols de ces forêts tropicales sont très fragiles, et la pente en accentue la fragilité. Leur appauvrissement serait rapide, moins cependant que leur désagrégation par le ruissellement qui, de plus, provoquerait la dévastation des riches terres s'étalant plus bas. Les spécialistes sont unanimes à proclamer l'urgence du reboisement; la limite de sécurité a été franchie depuis longtemps, et ce serait plutôt à une diminution des superficies défrichées qu'il faudrait tendre.

Restent les 5 000 à 7 000 hectares qu'on peut récupérer par irrigation sur la savane littorale de l'Ouest, à la Plaine des Galets, et dans quelques autres parmi les cantons subhorizontaux des Macques, de la Plaine des Palmistes, et aussi dans les Hauts de Sainte-Anne et de Sainte-Rose.

(1) Indice 100 en 1949.

(2) Une baisse s'amorce en décembre 1959: le riz est redescendu à 38 fr — soit son prix en 1954 — et une diminution des prix est annoncée sur le vin, la viande, le café, les haricots de Madagascar.

Bref, de quoi faire vivre environ 20 000 personnes, en mettant tout au mieux, car, de toute façon, il ne s'agit que de sols squelettiques, où la lave affleure presque partout. Ces acquisitions devraient du reste être en partie annulées par la remise en forêt de certaines fortes pentes (Saint-Leu) où d'îlets actuellement défrichés sans utilité. Ce n'est donc pas cette solution qui pourra assurer la subsistance des 300 000 habitants supplémentaires de 1980.

*L'amélioration des activités existantes.*

On pourra sans doute, à grand peine et grand frais, pousser le rendement en sucre de 12 à 14 % comme à Maurice, ce qui donnerait 16 % de sucre en sus de la production de 1957 (+ 33 000 tonnes); ce gain devrait théoriquement pouvoir faire vivre 16 % de plus que la population sucrière actuelle, que nous pouvons très grossièrement estimer à 80 % de la population totale, soit 250 000 personnes; les 16 % correspondraient donc à 40 000 habitants de plus. C'est donc de beaucoup le meilleur procédé pour lutter contre la famine. Il ne faut pas cependant considérer ce moyen comme aussi efficace qu'il peut en avoir l'air. Il ne faut guère plus de main-d'œuvre pour cultiver des cannes à très haut rendement que pour en cultiver de médiocres; des arrachages et des épandages d'engrais un peu plus fréquents suffisent; les bénéfices seront plus gros, mais le chômage n'en sera guère atténué. Enfin, une fois atteint le rendement de 14 %, la production sucrière plafonnera à peu près certainement.

Il apparaît que pour les autres cultures les difficultés sont plus grandes encore. Pour les produits que l'île peut véritablement placer de façon intéressante sur les marchés extérieurs, leur avenir est limité. Les organismes coopératifs de vanille ou de plantes à parfum pourront augmenter les bénéfices de leurs membres, mais tout accroissement sensible de la production est pratiquement exclu dans l'état actuel du marché mondial, où il provoque chaque fois un effondrement des prix. Même plafonnement prévu pour le tabac, dont la production ne pourra guère être portée au-delà de 500 à 600 tonnes.

En revanche, un développement intense des cultures maraîchères et fruitières et de l'élevage pourrait occuper une main-d'œuvre supplémentaire, à charge de savoir que là aussi on se heurtera à des impératifs de plafonnement, non pas pour la consommation, puisque la population augmentera, mais par manque de surfaces importantes disponibles. De leur côté, les forestiers peuvent fournir du travail à de nombreuses communautés, davantage du reste pendant la phase d'aménagement actuel que dans les années d'exploitation. On peut estimer à 10 à 15 000 le nombre maximum de personnes qui pourront en vivre.

Il en est de même pour la pêche; les efforts pour transformer les procédés archaïques en une pêche moderne pourront peut-être réussir; grâce au F.I.D.O.M., les pêcheurs motorisent leurs barques et renouvellent leur matériel. Mais les alentours de l'île semblent trop peu poissonneux pour qu'une pêche d'envergure s'y développe; il faudra pratiquer la pêche lointaine à Saint-Paul ou même aux Kerguelen, ce qui suppose une industrie des salaisons et des conserves. Or, l'activité actuelle de la S.A.P.M.E.R. n'est rentable que si elle vend la plus grande partie de sa pêche en France. Il ne paraît pas que la progression puisse aller au-delà de un à deux chalutiers modernes. Socialement, ce débouché serait très utile à la population, qui pourrait, en consommant du poisson, réduire ses carences en protéides; économiquement, elle y trouverait un

appréciable complément de nourriture assez bon marché, et, si une industrie des conserves s'établissait, pourrait se livrer à une petite exportation sur Madagascar. Mais, démographiquement, même en admettant que le nombre de pêcheurs passe de 300 à 3 000 — ce qui est bien peu probable, — cela ne ferait jamais que 15 000 à 20 000 personnes environ entretenues (1).

#### *Le développement de l'artisanat et la question de l'industrialisation.*

L'île, en 1954, rassemblait, dit-on (2) 16 228 ouvriers non agricoles. Ils comprenaient surtout, avec les ouvriers des sucreries, les dockers du Port, les cheminots du C.P.R., le personnel des usines électriques, la masse de la main-d'œuvre employée aux grands travaux nés du F.I.D.O.M. Il faut y ajouter la foule plus considérable encore des manœuvres sans profession bien définie. L'artisanat est entièrement livré à lui-même. Le recensement de 1954 énumère par ailleurs 591 petites entreprises industrielles et artisanales (3), groupant 1 736 ouvriers dont 652 saisonniers. En 1958, l'Administration en recensa 827, chiffre probablement en dessous de la réalité (4). Mais sur ces entreprises, 372 ne comptaient aucun salarié, étant uniquement familiales, et 30 seulement comportaient plus de 10 salariés (garages, distilleries de vétyver, fours à chaux, tabac, conserves, imprimeries). En fait, en dehors des industries sucrières, l'île ne comprenait en 1957 que quatre manufactures de tabac, trois entreprises de conserves, une de liqueurs, deux corderies, cinq minoteries de maïs, deux ateliers de réparations mécaniques, trois limonaderies, et treize fours à chaux. Certaines de ces entreprises n'avaient qu'une activité très irrégulière, telles la tannerie de Saint-Pierre ou l'huilerie du Quartier Français; toutes étaient très modestes et la plupart archaïques. Sur le niveau de la production, on ne possède aucune donnée précise. L'I.N.S.E.E. évalue la production de 1951-1952 à 16 tonnes de conserves de poissons, 35 t de conserves de légumes, 80 t de jus de fruits ou sirops, 52 t de sacs de vacoas, 200 t de tabac et cigarettes, sous toutes réserves.

Les Services Economiques se sont posé la question de l'industrialisation, soucieux qu'ils étaient de ne perdre aucune chance si minime soit-elle, de procurer un gagne-pain aux créoles. En principe, il serait excellent que l'île fabrique elle-même un certain nombre d'articles qu'elle est obligée d'importer à grands frais; et la meilleure façon de relever un pays sous-développé est bien l'industrialisation. Encore faut-il qu'il possède sur son territoire des matières premières ou des sources d'énergie. Ce n'est absolument pas le cas à la Réunion. Si, par contre, le complexe du Bras de la Plaine est réalisé, il pourrait fournir une énergie capable d'alimenter des industries nouvelles assez importantes. Mais lesquelles? Il n'y a aucun gîte métallifère connu, les sables titanifères de l'embouchure de la Ravine des Avirons ont été maintes fois analysés et ne présentent pas d'intérêt. Une industrialisation à grande échelle, seule capable d'absorber les excédents de main-d'œuvre, devrait fatale-

(1) En 1958, du reste, la progression de la pêche côtière marque un temps d'arrêt: 688 pêcheurs et 235 barques — légers progrès — mais 308 tonnes de poissons seulement — gros recul — cependant que la S.A.P.M.E.R. n'a rien débarqué dans l'île.

(2) I.N.S.E.E. Recensement 1954, à interpréter de son propre aveu avec beaucoup de prudence, p. 96.

(3) D'après le tableau publié dans l'Annuaire Stat. 1952-1955, p. 53.

(4) Proportions: Habillement, 24,3 %. — Bois et fer, 19,6 %. — Coiffeurs, 12,2 %. — Bâtiment, 8,4 %. — Ameublement, 4,3 %. — Automobile, 4,2 %. — Broderie, 3,7 %. — Bijouterie-Horlogerie, 2,5 %. — Art, 1,4 %. — Radio, 0,6 %. (Rapport J. Perreau-Pradier, préfet de la Réunion, 12-6-1958, au Comité d'Expansion économique).



ment se cantonner dans des industries de transformation, en important dans l'île les matières premières. La question ne se pose pas pour une île minuscule, située à 10 000 kilomètres de ses fournisseurs et de ses clients éventuels, car pour être rentable une telle industrie devrait évidemment fabriquer en masse et être exportatrice. Dans ces conditions, il est infiniment plus simple et moins onéreux d'acheter directement à l'étranger les articles fabriqués, et c'est là l'un des drames, ou du moins l'une des impasses de l'économie réunionnaise.

Cette impasse est, de nos jours, celle des petites entreprises artisanales dont on sait qu'elles étaient plus florissantes au XIX<sup>e</sup> siècle, et jusque vers 1920, alors qu'elles n'étaient encore qu'assez peu concurrencées par la grande industrie européenne. Il fut une époque où prospéraient des chocolateries, meuneries, féculeries, distilleries, huileries, tanneries sans compter des forges et fonderies. Il y avait dans l'île, en 1904, 25 distilleries de rhum (8 sous le Vent et 17 au Vent, dont 6 à Saint-Denis) et, en 1907, dix fabriques de tabac et cigarettes (dont 6 à Saint-Denis, 3 à Saint-Paul, une à Saint-Louis). La même année, on trouvait à Saint-Denis une fabrique de savon, une usine à glace, deux à parfums, une fabrique d'extraits de plantes médicinales; en 1918 fonctionnait au Butor une huilerie traitant les arachides et le coprah dont on faisait du tourteau pour le bétail, et extrayant même l'huile de bancoulier de la Ravine des Cabris. Vers la même époque, fonctionnaient six fabriques de cordes et licelles d'aloès, et deux tanneries (Saint-Pierre et la Rivière) traitant l'écorce des acacias. Saint-Denis possédait une fabrique d'engrais (1). Mais en réalité déjà depuis assez longtemps ces entreprises étaient exposées à la forte concurrence de l'industrie européenne. Reclus signalait déjà qu'à la Réunion on ne trouvait presque pas d'industrie parce qu'on avait mieux et moins cher par la France. Aussi, le trait essentiel de toutes ces activités était l'irrégularité. Créées à l'occasion par tel personnage ingénieux, elles fluctuaient, dépérissaient, fermaient, renaissaient au gré des circonstances et des héritiers, et celles qui subsistent connaissent encore de nos jours des périodes de fonctionnement et des périodes d'arrêt; la liste des fabriques de cigarettes, par exemple, est rarement la même d'une année à l'autre.

Il existe cependant de petites industries, très diminuées. Certaines sont dispersées dans toute l'île et sont plutôt des activités ménagères, telle la confection des tresses et des chapeaux de paille qui s'effectue dans presque tous les Hauts et sur une bonne partie du littoral; d'autres sont assez nettement localisées dans certaines régions, tout en restant des occupations familiales: ainsi la dentelle et la lingerie brodée de Cilaos et de la Rivière Saint-Louis, — ou la fabrication des sacs de vacoas, tentes et bretelles, à Saint-Philippe et Saint-Joseph; d'autres enfin sont à la fois localisées et concentrées en tous petits ateliers: les chaises du Gol à l'Etang-Salé, le tabac et les cigarettes dans la région de Saint-Louis, la corderie de sisal aux Aviron et à Saint-Pierre, et les fours à chaux sur le littoral de Saint-Gilles à l'Etang-Salé.

Le maintien de ces activités est dû à la persistance de circonstances favorables, mais très particulières et fragiles, qui ne permettent un travail rentable que dans des conditions et sur un espace très limités. Il a fallu par exemple la pauvreté des îlets, jointe à l'inertie des chefs de famille, pour que les femmes de Cilaos, sur les conseils de la fille

(1) Les concours agricoles de 1918 et 1920 comportaient des stands où l'artisanat local exposa du chocolat, du savon, des peaux tannées, des vins rouges et blancs de qualité, du vinaigre, de la bière, des tourteaux, du cirage, des allumettes, des sculptures sur bois, des fers pour bétail, des tapis de table, toute une gamme de produits de vannerie et sparterie surtout à base de fibre d'aloès (stores, descentes de lit), sans compter les articles pour fumeurs et les liqueurs et conserves encore produits de nos jours sur une faible échelle. — le tout provenant d'une trentaine de véritables ateliers.

du Dr Mac Auliffe, essaient de pallier la famine par la broderie; et l'absence presque totale des ressources agricoles pour que celles du littoral Sud-Est utilisent les feuilles du vacoa. On a précisément constaté, en effet, que depuis que les forestiers font travailler les hommes de Saint-Philippe, la production des sacs de vacoas a considérablement baissé (de 10 à 15 % en un an, en 1957). Le cas des corderies d'aloès est plus typique encore: elles ne visent même pas à la conquête totale du marché intérieur; l'île achète en partie des produits mauriciens ou malgaches, qui reviennent moins cher, et la corderie de la Montagne vient de fermer.

Il ressort donc de cet examen que l'artisanat à la mode ancienne ne peut réussir qu'à une échelle très locale et pour peu de temps; ce n'est en rien la solution d'avenir. Les entreprises moyennes dotées de machines exigent déjà une mise de fonds difficilement amortissable sans une exportation modeste mais régulière. Or, personne dans le monde ne semble avoir grand besoin des chapeaux, des chaises, des sacs ou des cigarettes de la Réunion. Entre les deux méthodes, l'artisan créole louvoie et s'en tire le moins mal possible par une activité à éclipses. Il semble établi que, pour ce qui est des chapeaux, des récipients de vacoas, des chaises, l'artisanat peut subvenir aux besoins de l'île et est assuré d'en vivre, mais à condition de ne guère augmenter sa production ni son standing.

Deux secteurs, par contre, ceux du bâtiment et de l'entretien du matériel mécanique, sont appelés à profiter de l'amélioration de l'habitat et du confort. Le bâtiment voit s'ouvrir de vastes perspectives. On peut estimer que des entreprises créoles, adoptant des méthodes modernes, pourraient fort bien réussir dans la construction des routes, des immeubles et la réalisation des travaux d'Etat. Pendant quelques dizaines d'années encore les travaux d'utilité publique vont se continuer, et un personnel nombreux y trouvera à s'employer: route en corniche, barrages et usines hydroélectriques, irrigation, adductions d'eau, port, électrification, etc... Il y aurait également place pour de très nombreux ouvriers spécialisés, aussi bien pour l'aménagement de l'habitat (serrurerie, peinture, plomberie, sanitaire, électricité, menuiserie, plâtrerie) que pour la réparation des appareils de plus en plus nombreux en service (radio-électricité, dentisterie, photographique, météo, matériel agricole, horlogerie), et dans l'industrie des transports (garages, stations-services, vulcanisation, électricité automobile, carrosserie, etc...). Mais ces débouchés exigent un préalable: celui de la formation technique d'une main-d'œuvre jusqu'ici pratiquant uniquement le bricolage d'amateur. Les centres d'apprentissage, ouverts depuis 1948, forment désormais des promotions d'ouvriers spécialistes; encore faudrait-il que les lauréats, nantis de diplômes d'électriciens ou d'ébénistes, ne sollicitent pas, comme on l'a déjà vu, des emplois de plantons et de gardiens de villas.

Le besoin d'une main-d'œuvre spécialisée se prouve par la réussite des entreprises installées dans l'île depuis le démarrage du Plan. Jusqu'ici, elles sont de direction et souvent de cadres métropolitains: celle des ateliers du Port qui effectuent toutes réparations mécaniques, et celle de la S.E.G.E.F.O.M., à l'origine venue pour le réseau routier, et devenue une entreprise à effets multiples (1). La S.E.G.E.F.O.M. effectue

(1) Ses installations principales, au Butor de Saint-Denis, comportent un atelier de concassage des galets de la rivière, transformés en gravillons, une fabrique d'enduit composé de gravillons et de bitume importé, une fabrique de parpaings avec ciment importé et moulage sur place, un atelier de menuiserie et huisserie fabriquant portes, fenêtres, volets, rideaux, meubles pour les maisons et buildings construits par la société.

environ 20 % des grands travaux locaux; elle emploie un millier d'ouvriers répartis en divers chantiers dans l'île: routes, lotissements des cités nouvelles, travaux d'adjudication pour collectivités. Ses machines-outils, alignées dans des halls, et ses fabrications en série donnent aux Réunionnais une idée de ce que doit être une entreprise moderne. Mais devant des sociétés de ce genre, les petits menuisiers établis dans des garages privés et travaillant sur le trottoir, risquent fort de bientôt disparaître.

C'est donc plutôt dans la fabrication sur place d'articles de consommation courante que se trouve, à notre avis, la meilleure façon d'industrialiser un peu le pays. L'Administration se préoccupe vivement d'encourager ces activités, et d'en montrer l'intérêt. Les Foires-Expositions de Saint-Pierre en 1954, et de Saint-Denis en 1958, ont été à ce point de vue de grands succès.

Mais ce n'est pas à ces activités artisanales, même modernisées, que l'on pense lorsqu'on évoque la nécessité d'une industrialisation. On songe à des usines véritables, pouvant fournir à l'île des articles pondéreux, en grosses quantités, et d'utilisation plus générale que ces quelques spécialités. Or, on l'a vu, il n'est pas possible que la Réunion fabrique ce dont elle a massivement besoin en produits finis; le ferait-elle qu'il faudrait exporter, et ces exportations ne pourraient absolument pas être compétitives.

Ce qui peut être envisagé, cependant, c'est la transformation à grande échelle de certains produits ou sous-produits de l'île d'un prix de revient assez peu élevé, pour que leur usinage puisse amener une forte production, en partie exportable. La condition impérative est la fourniture d'une énergie électrique bon marché. Lorsque ce sera le cas, on pourra aménager quelques installations industrielles puissantes et modernes. La présence des coraux pourrait permettre la formation d'une usine d'engrais sur la côte sous le Vent; elle utiliserait le calcaire du lagon pour fabriquer du cyanamide de chaux et par là des engrais azotés en quantité massive, si elle voulait fournir l'île entière et même exporter à Madagascar. Une grosse fabrique de pâte à papier et de papier pourrait utiliser une partie de la bagasse, dont une autre portion, traitée avec la mélasse dans une usine à tourteaux, pourrait fournir de la nourriture synthétique pour le bétail. On a vu que diverses études sont en cours pour faire également avec la bagasse des agglomérés pour combustibles ménagers, des panneaux isolants ou encore des résines synthétiques. Si l'arachide persiste dans le Sud-Ouest, une ou deux huileries modestes peuvent y trouver place; les manufactures de cigarettes pourront augmenter leur capacité le jour où l'Etat et les planteurs seront d'accord sur l'extension à donner à la culture du tabac.

Par ailleurs, l'industrie sucrière pourrait être complétée éventuellement par deux industries nouvelles. Celle des sacs de jute, en achetant le jute brut à l'Inde et en le transformant dans l'île, éviterait de très onéreuses importations de Bombay ou de Dunkerque pour l'ensachage du sucre, importations de sacs à renouveler chaque année; mais le projet de transport du sucre en vrac, par chargement direct des silos dans les cales, s'il aboutit, rendra inutile cette perspective. Enfin, théori-

un atelier de montage de pièces métalliques venues de France à l'état de profilés, et transformés en charpentes métalliques, et objets divers de tôleries, un atelier de réparation du parc auto de la société, une centrale électrique recevant directement le courant de l'E.E.R. et le transformant.

quement, une grosse raffinerie de sucre pourrait s'édifier à la Réunion, au Port, par exemple: elle serait largement alimentée par le sucre brut de l'île, — laquelle aurait avantage à exporter son sucre raffiné plutôt que de le faire raffiner en France, au Maroc ou à Madagascar (Ambilobe). Toute une tradition désuète s'est jusqu'ici opposée à la construction d'une usine de ce genre, et aussi le manque de capitaux, qui devraient être considérables. C'est du reste entre 1946 et 1950 qu'aurait dû être construite cette raffinerie, et la mise en route d'Ambilobe a certainement enlevé beaucoup d'intérêt à une grosse usine réunionnaise; à notre avis, elle pourrait pourtant encore avoir une certaine utilité, soit comme raffinerie classique et traditionnelle, soit — si les sucreries se décidaient à raffiner leur propre sucre, — comme organisme de conditionnement, de distribution et d'exportation des sucres.

Enfin, une dernière industrie devrait être intéressante pour l'île: celle du traitement de nouveaux produits — surtout alimentaires — susceptibles d'être exportés; les bénéfices pourraient être substantiels si les planteurs consentaient à cultiver les produits en question: ces projets dépendent donc du succès d'activités nouvelles que l'on désirerait voir s'implanter dans l'île au cours des années qui vont suivre.

#### *L'introduction de cultures nouvelles.*

Effectivement, aucune des améliorations d'activités existantes n'étant suffisante, agronomes et forestiers cherchent avec angoisse quelle ressource nouvelle pourrait être implantée dans l'île. Presque tout peut pousser à la Réunion; encore faut-il choisir des cultures rentables. Il est inutile d'essayer à nouveau riz, café, coton, cacao; les prix de leur faible production ne seraient pas compétitifs, en face des gros tonnages d'Extrême-Orient ou d'Afrique; on a du reste déjà essayé. Au surplus, toutes ces denrées ne pourraient se développer qu'aux dépens de la canne, ce qui est un non-sens.

En revanche, quelques produits qui ne gênent pas l'économie sucrière présentent quelques chances de réussite, si la population veut bien s'y consacrer: le mûrier pour l'élevage du ver à soie, l'ananas, le palmiste, le thé, le poivre, sont parmi les principaux; presque tous intéressent surtout les zones de cultures archaïques des Hauts.

Les trois premiers ne sont pas des inconnus dans l'île. Il s'agit de les réintroduire dans les meilleures conditions, le Plan procédant aux études écologiques et économiques préalables et facilitant la mise en route pour les planteurs. En 1955, on a tenté de restaurer la sériciculture à Cilaos; elle est une activité caractéristique des pays montagneux secs, à bas niveau de vie. Le mûrier pousse très bien à Cilaos; en bordure des champs, sur les pentes des ravines, il serait un excellent soutien des sols, et l'élevage du ver à soie convient parfaitement à la main-d'œuvre féminine. Un plan complet fut mis au point; des essais eurent lieu à la Station du Tampon, puis à Cilaos même. Les plants devaient être confiés aux propriétaires, selon des modalités diverses, mais leur laissant toujours le bénéfice des cocons (1). La Coopérative séricicole

(1) Trois cases furent, en 1955 aménagées en magnaneries à Cilaos, dans les écoles et au Séminaire, avec des claies d'élevage. A Palmiste-Rouge, il fait assez chaud pour nourrir les vers en paillotes ordinaires, et un élevage familial est très possible. La Station séricicole d'Alès a fourni des lots de trois races de vers à soie; 18 kg de cocons ont été récoltés en 1955, un étouffoir a été monté, qui permet de traiter jusqu'à 300 kg par jour. 110 000 boutures de mûriers ont été préparées par l'Ecole d'Agriculture de Saint-Joseph et 5 000 ont déjà été distribuées aux habitants de Palmiste-Rouge.

d'Alès garantissait l'achat de 50 tonnes de cocons par an, à un cours raisonnable de 260 francs C.F.A. le kilo à la Réunion, ce qui pourrait rapporter 12 à 15 millions C.F.A. aux gens du Cirque. Restait le plus difficile: convaincre la population que l'entreprise ne visait pas à la ruiner, mais à lui permettre de vivre. Le clergé appuya la campagne, mais certains milieux créoles s'acharnèrent à dénigrer et torpiller l'innovation. Ils y ont réussi. Peut-être l'entreprise prospérera-t-elle à Aurère, où les forestiers sont en train de l'introduire sur leurs terres à gestion coopérative.

C'est également en partie par laisser-aller que l'industrie des conserves alimentaires se traîne, à la Réunion, alors qu'une entreprise pourvue de moyens modernes, et bien menée, pourrait être un sérieux appoint. Elle n'a pratiquement aucune chance auprès de la clientèle locale qui consomme les produits frais; mais en présentant sur les marchés extérieurs des produits sélectionnés, de haute qualité, bien conditionnés et assez typiques pour être appréciés par une clientèle européenne, il y aurait une intéressante spéculation à réussir. Traditionnellement, trois ou quatre petites fabriques aux activités semi-permanentes (Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Louis) fabriquent des conserves de bichiques, fruits, légumes secs, jus de fruits, confitures; elles exportent en moyenne environ 150 tonnes d'ananas, palmistes, confitures de papaye, pâte et gelée de goyavier, ananas et letchis au sirop (1). Il semble qu'une publicité commerciale sérieusement et amplement conduite, avec prospection dans les grandes villes européennes, permettrait de placer de bien plus grandes quantités. N'importe quel produit ne peut réussir; les Services Agricoles avaient pensé faire porter leur effort sur l'ananas, dont le succès est grand en France, qui l'achète surtout aux Hawaï ou aux Antilles britanniques. Or, l'ananas est presque subspontané à la Réunion, où la variété Victoria est un fruit excellent, mais non compétitif; dans le climat chaud et humide du versant au Vent, seule la variété « Smooth Cayenne » — assez proche du type local Maingard — pourrait fournir le rendement de 40 tonnes-hectare qui en rendrait compétitifs les prix à l'exportation. On a vu, à propos de Saint-Philippe, le mal que prirent les agronomes pour procurer cette chance de culture à un village misérable: mission aérienne à Zanzibar, pour y étudier et y acquérir des « Cayennes », distribution de plants après propagande, accord avec la conserverie de Saint-Benoît, offre de prix inespérés: rien n'y fit et les plants pourrirent en tas sur place. D'autres planteurs, il est vrai, plus évolués, à la Montagne, au Tampon, ont suivi les conseils des techniciens; ils ont renoncé à l'ananas intercalaire avec les cultures vivrières, et la densité des pieds est passée parfois de 6 000 à 35 000 à l'hectare; les exportations de jus se sont fortement accrues; il s'agit encore, toutefois, d'une quantité trop faible pour une exportation intéressante; on compte qu'une usine pourrait démarrer avec 30 ou 40 hectares d'ananas, à condition que la superficie s'accroisse ensuite; des pépinières s'aménagent, une conserverie-coopérative vient d'être créée à Saint-Pierre; si tout va bien, on peut exporter 400 à 500 tonnes vers 1959-1960 (2).

Cette industrie des conserves pourrait recevoir une vive impulsion par la culture en grand des « palmistes », dont le chou, très apprécié sur place, est un mets de choix qu'on peut consommer soit cuit, soit au naturel, avec un assaisonnement du cru aux piments (achards de palmistes). Il constitue alors un article savoureux et original, très suscep-

(1) Annuaire Stat. 1952-1953, p. 52.

(2) MARIOTTI L'agriculture réunionnaise. Op. cit. R.C.C., p. 193.

tible d'une diffusion assez vaste. Or, jusqu'ici, le palmiste n'a pas été cultivé dans un but commercial; c'est un simple produit de cueillette. Le palmiste rouge (*Acantophoenix rubra*) pousse dans les bas, jusque vers 800 mètres; le palmiste des Hauts (*Acantophoenix crinita*) pousse spontanément en forêt, surtout dans la forêt très hygrophile du Vent, entre 800 et 1700 mètres. Il abonde dans la Plaine des Lianes, à Takamaka, sur le plateau de Belouve à Bebour, dans les encaissements dominant la Plaine des Palmistes, sur les pentes de la Fournaise. Les arbustes y sont éparpillés, cachés dans le magma végétal; chaque palmiste donne un seul chou, qui est l'extrémité de la tige; il est comestible lorsque l'arbre atteint dix à vingt ans, selon l'altitude; le chou coupé, l'arbre meurt. On comprend alors que la « chasse aux palmistes » par le Petit Blanc soit sérieusement contrôlée par les forestiers; interdiction d'en cueillir, sinon avec autorisation, contrôle des apports et marque au poinçon de chaque fruit. Mais ce produit délicieux et rare est objet de convoitise; il est vendu d'autant plus cher que le Petit Blanc risque gros à aller le chasser en contrebande au prix d'heures de trotte dans la forêt. Les palmistes utilisables au grand jour sont plus rares encore; les deux petits ateliers de conserves de Saint-Benoît et Saint-Louis n'arrivent pas à satisfaire toute leur clientèle, notamment anglo-américaine; pour une fois, il y a sous-production notoire, ce qui assure la rentabilité d'un fort accroissement de la production.

Or, il ne serait venu à l'idée de personne de créer des plantations de palmistes. Ce sont les forestiers qui eurent, vers 1945, l'idée d'y recourir; ils utilisaient déjà le palmiste en sous-étage des tamarins de Belouve, pour couvrir le sol. Idée heureuse de concilier la culture dans les Hauts et la protection des sols par la forêt, ce qui ouvrait à l'exploitation agricole la zone forestière du Domaine, sans lui nuire. Le palmiste aime en effet le sous-bois clair. L'étude de ses façons culturales est en train de s'élaborer (1). Déjà, des plantations ont été faites à Saint-Philippe et à Vincendo, également à Saint-Benoît, et donnent toute satisfaction. Il ressort de ces tentatives qu'on peut créer des plantations de 3 500 à 7 000 palmistes à l'hectare. Les plants devront être massivement produits en pépinières. On estime les dépenses de mise en route à 40 000 ou 50 000 francs C.F.A. par hectare, réduites à 20 000 si l'on plante les palmistes en sous-étage des vacoas porteurs de vanille, et l'on pense qu'à partir de 10-15 ans, selon l'altitude, la vente des palmistes rapportera de 150 000 à 600 000 francs C.F.A. par hectare, d'après les conditions climatiques et le nombre de pieds. Les dix ou quinze premières années seront évidemment dures à passer, les défrichements s'ajoutant tous les ans, et les palmistes ne rapportant rien. Il faut, en effet, prévoir 10 à 15 « promotions » annuelles de palmistes. Une fois le roulement établi, le palmiste rapportera énormément pour peu de frais. Le seul problème est de savoir si les créoles auront la volonté de travailler dix ans avant d'obtenir un résultat (2).

(1) Sur les fortes pentes, en forêt d'altitude, les palmistes sont plantés en ligne sur des layons larges de trois mètres, partiellement défrichés, mais où restent les plus beaux arbres, et disposés parallèlement aux courbes de niveau. Entre chaque layon à palmistes, on conserve des bandes de forêt. En basse altitude, où les pentes sont plus faibles, on peut exécuter un défrichement total s'il s'agit des taillis; en forêt, on pratique un déboisement plus accentué qu'en altitude. Sur les sols squelettiques, où la lave affleure presque (Bois-Blanc, Tremblet, Sainte-Anne), il est conseillé de procéder à un déboisement progressif.

(2) J.M. MIGUET. Note sur le chou palmiste, Eaux et Forêts, inédit, 1956.

Mais le palmiste ne sera jamais un produit-clé d'importance mondiale. Et, à vrai dire, on ne voyait guère quel était le produit-clé que pourrait fournir la Réunion, qui ne fût fourni en plus grande quantité et pour moins cher par une autre contrée de l'Union Française. Or, l'effacement de l'Indochine et sa sortie de l'Union obligèrent la France à acheter à l'étranger la totalité des 1600 tonnes de thé dont elle avait besoin et donnèrent aux Services Agricoles l'idée de répandre à Bourbon la culture de cette plante. Aucun territoire de l'Union Française n'en cultivait à l'échelle d'exportation, la production malgache était encore minime, et la Réunion, en en produisant, ne se heurterait, comme pour le cacao, le café ou les bananes, à aucune Côte d'Ivoire, Madagascar, ou Antilles.

L'île avait déjà auparavant cultivé un peu le thé, comme à peu près toutes les plantes tropicales, à titre d'échantillon. Un premier essai avait eu lieu à Saint-Leu; vers 1894, le Crédit Foncier avait fait venir du thé d'Assam et en avait tenté la culture au Bernica et au Baril, puis avait renoncé, faute de bon préparateur et de machinerie. Le domaine de l'Eperon en avait également planté un peu aux Palmistes. Madagascar ne s'y intéressait pas; Maurice, par contre, en bon fief britannique, possédait des plantations et exportait du thé noir. Jugeant l'occasion excellente, les agronomes firent venir en 1954-1955 des experts pour étudier les possibilités locales. Elles étaient évidentes, avec les climats tropicaux humides d'altitude que possédait l'île. Le thé y pousse sans difficulté au-dessus de 600 mètres, dans presque toute la zone du Vent et dans la partie haute et humide sous le Vent. La réussite technique était probable. Socialement, la culture du thé, comme celle du mûrier, demandait une main-d'œuvre assez abondante — deux à trois personnes par hectare — et convenait à l'exploitation familiale des petits planteurs des Hauts; elle n'était cependant ni compliquée, ni fatigante, une fois mise en train la plantation.

Mais à la Réunion les déboires de cultures avaient été trop fréquents pour qu'on se lançât tête baissée dans une spéculation en grand. Il fallait réaliser auparavant une expérience limitée et prospecter le marché français pour y faire ménager un bon accueil au nouveau produit: opération à longue échéance; on envisageait aussi de préparer, outre le thé noir classique, du thé vert qui trouverait son écoulement en Afrique du Nord; il fallait, là aussi, s'assurer des débouchés; jusque là, on ne pouvait demander aux Réunionnais miséreux de se livrer à cette culture. On sollicita donc les grandes sociétés de bien vouloir se prêter aux expériences; les Sucreries de Bourbon participèrent aux démarches préliminaires, et ont planté 10 hectares dans les Hauts de Sainte-Marie; les Sucreries d'Outre-Mer prêtèrent des terrains. Deux séries d'essais sont en cours; les uns, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, à la Petite Plaine des Palmistes; les autres, plus importants, sur les terres des Sucreries d'Outre-Mer, dans les Hauts de Menciol et de Bagatelle, sur d'anciennes terres où la canne ne réussissait pas: lieux bien choisis, au-dessus de 600 mètres, dans les Hauts humides du Vent. Les semences, cédées par Maurice, le Kenya et surtout le Nyassaland, sont des variétés Assam et Manipouri. Il s'agit de résoudre divers problèmes d'application: quelles zones conviennent le mieux pour produire un thé dont les prix soient compétitifs, quel est le mode de faire-valoir qui sera le moins onéreux; ce semble bien être le colonat. Des pépinières ont été aménagées à Beauvallon en 1955, et en 1956 à la Plaine des Palmistes (70 000 plants). A la Plaine, 5 hectares de plantations directes ont été effectués



en 1956, 10 en 1958. A partir de 1955, des superficies successives ont été plantées à Menciol et à Bagatelle, totalisant 7 hectares en 1957 et 35 en 1959. Pour l'ensemble de l'île, il y avait 19 hectares de théiers en fin 1957, 45 en 1958 et 175 étaient préparés en fin 1959 (1).

Pour le moment, tout est favorable et annonce un thé de haute qualité. Les théiers sont semés par plants (méthode indienne), ou par graines (méthode franco-indochinoise). Les soles de Bagatelle, correspondant aux années successives depuis 1955, sont alignées dans un terrain en pente douce, minutieusement nettoyé; le sol est protégé par des drains antiérosifs le long des courbes de niveau, des rangées d'herbes en touffes s'alignent sur les bords et des légumineuses coupe-vent vont être plantées. La première récolte, à la fin de la troisième année, a été bonne, mais les récoltes rentables n'interviendront qu'après la quatrième ou la cinquième année. On prévoit deux coupes par an, en juillet-août et en novembre-décembre, et on pense atteindre 200 hectares à Bagatelle, 200 à Menciol, 150 à la Petite-Plaine; des terrains sont en cours d'aménagement au Grand-Coude (Saint-Joseph) et à la Plaine des Macques, en vue d'une culture familiale par les Petits Blancs des Hauts, et on envisage des routes d'accès pour développer ces centres ruraux et écouler la production. Le thé serait au début traité à Maurice, mais si les résultats confirment les espoirs, une usine pouvant préparer 30 à 35 tonnes sera édiflée prochainement pour les planteurs du Sud-Est, et, en cas de succès, les Sucreries d'Outre-Mer construiront une usine de 250 tonnes pour les plantations situées entre Sainte-Marie et Saint-André. La réussite de cette culture serait une excellente affaire pour la Réunion; une plantation de théiers dure un siècle, le matériel est simple et peu coûteux, les régions les plus aptes sont précisément celles où le déboisement éventuellement nécessaire n'aurait pas d'effet nocif. L'opération serait sûre, si la France s'engageait à acheter toute la production réunionnaise (300 tonnes en projet) même si, au début du moins, elle atteignit un prix légèrement supérieur au prix mondial, car les salaires réunionnais sont supérieurs aux salaires des Indiens ou des Mau-Mau. Prêts et subventions, fourniture gratuite de semences, encouragent dès à présent les planteurs de la Plaine des Palmistes, où, en 1959, 100 hectares étaient préparés.

En même temps, les Services Agricoles tentent de répandre la culture du poivre, qui, elle aussi, offrirait des débouchés depuis l'effacement extrême-oriental, vu l'insuffisance, pour la consommation française, des Comores et de Madagascar. La région vanillère lui convient très bien, jusqu'à 500 mètres d'altitude; trois pépinières ont été organisées et 10 000 lianes introduites des Comores; elles sont confiées à des propriétaires échelonnés de Saint-Benoît à Saint-Philippe, chez qui elles grimpent sur les mêmes tuteurs que la vanille; c'est une culture facile, qui ne prend la place d'aucune autre.

Trois cents tonnes de thé rapporteraient 180 millions. Les achats de poivre de la France à l'étranger se montent à 700 millions. On voit l'intérêt de ces deux cultures pour l'île (2).

D'autres projets pullulent, au moins sur le papier; on parle de poudre de pyrèthre, très rémunératrice au Congo belge et au Kenya, de

(1) Sur l'emplacement des anciennes plantations du Crédit Foncier, l'on retrouve quelques vieux théiers qu'on tailla et qui reprennent.

(2) Voir MARIOTTE, op. cit. et DURAND. Rapport de mai 1957 sur le 3<sup>e</sup> plan inédit).



l'ipéca, de plantes médicinales diverses; une extension des espèces de plantes à parfum serait possible; si la fragilité de l'ylang-ylang aux cyclones semble le condamner, le patchouli, le lemon-grass, le longoze, le jasmin ne demandent qu'à prospérer; la Station de Saint-Leu étudie un projet pour la tubéreuse, dont le kilo d'essence absolue vaut deux millions de francs (1). On ne peut dire que l'Administration reste indifférente devant le manque de ressources qui menace la population créole.

### *Le tourisme.*

Les beautés naturelles de la Réunion sont d'une telle ampleur et d'une telle variété, — de ses gorges vertigineuses à ses plages rocheuses, de ses cirques titanesques à sa mer indigo bordée de vacoas, de ses landes brumeuses de genêts d'or aux architectures funèbres et nues des caldeiras de la Fournaise, de ses étranges fêtes malabares à ses cascades de laves en feu tombant dans l'Océan du Grand-Brûlé, — qu'il ne faut pas s'étonner si ces admirateurs de la nature que sont les créoles ont depuis longtemps célébré leur île comme le paradis terrestre. Le plus étonnant, aux yeux de l'étranger, c'est de constater l'infime petitesse du cercle qui renferme tant de contrastes.

Aussi est-il courant d'entendre dire que l'avenir de l'île réside dans le tourisme, grâce auquel une pluie d'or s'abattra sur la Réunion, pour peu qu'elle veuille convenablement accueillir les visiteurs. L'île alors vivrait du tourisme, comme la Suisse et les Bermudes. On associerait au tourisme le thermalisme. On verrait bientôt les grands touristes affluer non seulement des îles voisines, mais d'Afrique du Sud, du Kenya, et même d'Europe et d'Amérique, pour dépenser sans compter dans des hôtels de luxe.

Il est certain qu'il y aurait à créer à la Réunion une industrie hôtelière jusqu'ici inexistante. Les quelques misérables « hôtels » de Saint-Denis et des villes côtières sont d'une tenue très au-dessous du médiocre: saleté, cuisine peu appétissante, eau non potable, aucun confort; les récits horrifiés de certains voyageurs, ahuris des draps sales, des cancrelats circulant sur des moustiquaires trouées et jaunies, des fenêtres sans carreaux, des cloisons termitées, des rats courant la nuit dans la chambre, ne sont pas toujours des légendes. Dans les villages de « changement d'air » existent, outre les villas très primitives à louer, de petits hôtels ou pensions de famille simples mais propres, pour la clientèle locale, où l'on s'éclaire au pétrole, où l'on fait sa toilette avec un broc et un seau, où l'on se chauffe à la cuisine. Ils sont pleins à craquer à la saison des vacances. Ailleurs, la municipalité, selon l'ancienne mode coloniale, offre simplement à la mairie une chambre pour l'hôte de passage... Par opposition, le Grand Hôtel de Cilaos écrase par son architecture de Côte d'Azur, aussi peu adaptée que possible à la clientèle qui hante ses salles dallées et réfrigérantes.

Il est indispensable, si l'on veut attirer les étrangers, qu'une chaîne d'hôtels sans prétention, mais propres et convenables, soit créée rapidement (2). Il faudrait construire un ou deux bons hôtels à Saint-Denis, réaménager celui de Cilaos, ouvrir également des hôtels en certains lieux d'où le touriste pourrait rayonner, à Hell-Bourg, Saint-Gilles-les-Bains, Saint-Pierre, l'Etang-Salé, Saint-Joseph, et aux deux Plaines des Cafres et des Palmistes. L'initiative privée semble effrayée de telles perspectives et le Syndicat d'initiative a décidé de constituer une société pour la construction d'un hôtel à Saint-Denis.

Les itinéraires classiques sont d'abord le tour de l'île par la route littorale (232 kilomètres), la traversée de l'île par la route des Plaines, l'excursion grandiose à Cilaos, avec retour par l'une des côtes au Vent ou sous le Vent, la pointe poussée vers Hell-Bourg, — toutes courses par routes carrossables; —

(1) Rapport Mariotti, 1957.

(2) Pour le moment, on assiste au contraire, pendant la saison chaude à un exode — encore très limité — de familles allant passer leurs vacances à Madagascar ou à Maurice.

puis l'ascension du Volcan en deux jours par le gîte de Bellecombe. Pour le touriste effectuant un long séjour et bon marcheur existent quelques très beaux itinéraires par les sentiers qui parcourent les Hauts: de la Plaine des Cafres à Cilaos par le Coteau-Maigre, le tour des Salazes par Hell-Bourg, Mafate, le Taïbit, Cilaos et la Plaine des Salazes (deux à trois jours), les ascensions du Piton des Neiges, du Grand-Bénard, de la Roche-Ecrite, du Morne-Langevin, la remontée des grandes vallées (Bras de la Plaine, Rivières de Rempart et Langevin, etc...), enfin la visite, en trois ou quatre jours, de ce monde perdu qu'est Mafate.

Le réseau des communications vient d'être aménagé. La plupart des routes touristiques sont maintenant excellentes. Mais celui qui ne quitte pas la route ne se rend absolument pas compte, sauf à Cilaos, de la prodigieuse beauté de l'île. Les principaux sentiers, restaurés et jalonnés par les Eaux et Forêts, permettant de visiter des sites inaccessibles aux autos. Les forestiers ont aménagé, en outre, des chemins carrossables dans le but de faciliter l'exploitation du domaine, mais aussi de développer le mouvement touristique; ils ont reconstruit le gîte de Bellecombe et sont en train d'achever la piste carrossable du Volcan, qui permettra d'aller en voiture de la Plaine des Cafres au Gîte, ce qui mettra le sommet de la Fournaise à deux heures de marche de la voiture; une piste nouvelle permet ensuite de redescendre sur le Tremblet. Une piste jeepable unit depuis 1957 le Guillaume à la Caverne de la Glacière, à 1 h 30 à pied du Grand-Bénard qui offre le plus beau panorama de l'île. L'accès de Mafate par le bas, marche splendide mais interminable et fatigante, est désormais doublé par un accès par le haut, grâce au chemin jeepable qui vient du Guillaume et atteint le sommet du Rempart de Rocheplate. Enfin, sur le plan théorique seulement — car ce serait une folie non rentable — on peut envisager la construction de deux routes: celle de la Plaine des Cafres à Cilaos par le coteau Kervéguen et la Plaine des Salazes, et celle — inouïe de splendeur — qui, partant de Saint-Paul, traverserait dans toute sa longueur le cirque de Mafate, jusqu'alors absolument sans route, franchirait le Taïbit, et descendrait sur Cilaos où elle rejoindrait la route de Saint-Louis.

Cela dit, il est pénible d'avoir à détruire certaines illusions, mais les projets construits autour d'un avenir grandiose du tourisme dans l'île nous semblent fortement teintés d'irréalisme. Nous ne croyons guère à un « Office de Tourisme » invitant, à Paris, les métropolitains à visiter Bourbon. Nous croyons simplement très réalisable un tourisme local, qui poussera la jeunesse et les amis de la nature, au fur et à mesure que se développerait l'habitude du camping et des week-ends, la pêche sous-marine et le réseau routier et hôtelier, à visiter leur île en détail. De la population locale viendra le plus clair de l'effectif. Les métropolitains sont en train de lui révéler l'intérêt des excursions. Mais ces touristes-là n'apporteront pas des devises de l'étranger et n'accroîtront pas le capital économique de l'île. Les facilités aériennes amèneront, de plus, un certain nombre de bourgeois mauriciens ou malgaches, et des fonctionnaires français de la Grande Ile voulant profiter d'un congé. Des échanges scolaires, des croisières, pourront augmenter le mouvement touristique entre les trois îles. Tout cela doit créer un courant suffisant pour alimenter une industrie hôtelière raisonnablement bourgeoise et confortable, mais sans luxe, un courant régulier mais somme toute très modéré.

Est-il besoin de dire que nous ne croyons guère au grand tourisme international? Est-il besoin de dire que la fortune touristique des Bermudes et de la Suisse vient de la proximité immédiate de l'Amérique et de l'Europe occidentale? Aussi serait-il imprudent d'engager dans l'île des dépenses somptuaires pour attirer la grande clientèle des palaces. L'île est beaucoup trop isolée et à l'écart, pour que le grand tourisme y réussisse. Beaucoup plus que sur les fantaisies des chasseurs de tigres ou des vedettes, l'industrie hôtelière vit sur le passage des masses énormes de touristes moyens, dont il est exclu qu'ils viennent d'Europe ou d'Amérique à Bourbon. Il faut admettre que l'aménagement des petites communautés sylvo-pastorales équipées convenablement pour le tourisme local sera déjà une chance non méprisante de profit.



Le bilan des solutions tirées des possibilités locales conduit donc à un certain pessimisme, et même à un certain sentiment d'impuissance, si l'on admet que la recherche de si nombreuses solutions prouve qu'on n'en a trouvé aucune bonne.

Toutes excellentes si la population était stabilisée, aucune ne règle le problème du surpeuplement dans son ensemble; toutes offrent des solutions partielles, permettant de faire vivre quelques milliers de travailleurs. Non seulement la réalisation simultanée de cette multitude de projets n'amènerait pas de solution générale, mais elle éparpillerait les efforts et les dépenses et demanderait de telles sommes de crédits pour des effets finalement si médiocres qu'il est légitime d'hésiter avant de choisir.

Or, il faut choisir. Car toutes les solutions ne sont pas compatibles. Si l'on trouve des terres pour le théier ou l'ananas, on les enlève par le fait même à l'élevage ou aux cultures maraîchères; on ne peut développer le tabac si l'on veut relever l'arachide; les plantations de palmistes et celles de théiers se disputeront les mêmes pentes, au détriment soit des forêts, soit des pâtures, soit de la canne, soit du géranium; on se heurte partout à la petitesse de l'île; non seulement toutes les activités ne peuvent pas s'y développer à la fois, mais même si l'une se développe au maximum, le peu d'hectares sur lesquels elle s'exercerait, la trop petite clientèle qu'elle devrait servir, seraient toujours des bases trop étroites pour rendre ses prix compétitifs en face des produits importés; le sucre lui-même n'est qu'artificiellement rentable.

Il faut donc se demander — et l'on n'y a pas manqué — s'il n'existe pas de solutions d'ensemble.

## 2. L'ultime recours aux solutions d'ensemble.

A vrai dire, on y avait même pensé dès le début. Mais de solutions d'ensemble, il n'y en a guère que deux.

*Une stabilisation ou même un recul de l'excédent de naissances?*

Ils pourraient venir d'une limitation volontaire des naissances pratiquée sur une échelle suffisante pour stopper l'accroissement naturel de la population.

Cette solution est théoriquement possible. Elle sera peut-être réalisable dans vingt ou trente ans. Il ne faut pas y compter actuellement. L'emploi des moyens anticonceptionnels ne peut être envisagé dans une population profondément catholique et sous l'emprise morale du clergé. Quant aux méthodes restrictives sans fraude anticonceptionnelle, — par la méthode Ogino-Knaus, par exemple, acceptée par l'Eglise, — ou par l'éducation de la volonté ou la diminution de l'alcoolisme — elles ne peuvent, en fait, disent les spécialistes, être appliquées avec fruit que par une population évoluée, ayant atteint un développement culturel et économique qu'est loin de posséder le sous-prolétariat réunionnais.

Si nous exprimons cet avis, c'est par souci de ne pas aller contre l'opinion unanime des démographes. Mais la population réunionnaise est fort capable, pensons-nous, d'appliquer, d'ici quelques années, une recette simple, pour peu qu'une propagande claire soit faite et que le clergé

veuille bien l'accepter et même la conseiller. Déjà, il est manifeste que la natalité est beaucoup plus faible dans la bourgeoisie créole que dans les masses populaires. Même si ces méthodes ne sont appliquées que par la moitié des personnes en état de procréer, même si elles ne sont pas toujours infaillibles, ou si leur application comporte des erreurs, le résultat peut cependant être un tel coup d'arrêt pour la natalité, que le problème sera, sinon résolu entièrement, du moins très simplifié.

Peut-on compter par contre sur un arrêt naturel de la croissance démographique, avec baisse rapide de la natalité ou remontée en masse de la mortalité? Nous mentionnons cette hypothèse pour mémoire. Elle est peu vraisemblable dans l'état actuel des choses, malgré la baisse inattendue et probablement passagère enregistrée par la natalité en 1958, — à moins d'une catastrophe du genre guerre atomique, ou d'un cataclysme naturel d'ampleur inconnue. Certes, la courbe de croissance doit normalement s'infléchir de plus en plus, plafonner, puis décroître, mais ce phénomène naturel ne se produira, en principe, que très lentement, et le problème du surpeuplement doit être résolu très vite.

Cependant, au dire de M. Guézé (1), un bon moyen d'abaisser le taux de la natalité serait de répandre considérablement la consommation de de la viande, du poisson, du lait. C'est là reprendre la thèse de Josué de Castro affirmant que plus une population est nourrie de protides animaux, moins elle est prolifique. En fait, l'amélioration qualitative des rations alimentaires découlant de l'élévation du niveau de vie, cette affirmation — qui nous laisse, avouons-le, un peu sceptique — équivaut à déclarer qu'un peuple à niveau de vie élevé a moins d'enfants. En cela, nous sommes d'accord. Mais il s'agit là encore de très longs délais.

#### *Une émigration massive. — La Sakay.*

Reste le remède classique à la surpression démographique, l'ouverture de la soupape de sûreté et l'émigration d'une partie de la population. C'est la solution normale et instinctive des peuples à l'étroit.

L'affaire paraît d'autant plus simple qu'une solution radicale et toute prête semble s'offrir: celle de Madagascar, la Grande Ile, toute proche, vaste de 590 000 kilomètres carrés, peuplée seulement de 5 millions d'habitants, soit une densité de 8 au km<sup>2</sup>, répartis en oasis clairsemées et isolées les unes des autres par d'immenses étendues vides. D'un autre côté, chez les Réunionnais existe depuis longtemps la tradition d'émigrer; de petits groupes de créoles s'étaient installés naguère jusqu'en Nouvelle-Calédonie, et d'assez nombreux Réunionnais faisaient carrière dans l'Administration coloniale. Déjà, au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles la Réunion avait eu des visées sur Madagascar, et à la fin de ce dernier siècle, alors que la pression démographique n'était pourtant pas virulente, de nombreux créoles s'étaient installés sur le côté Est, où ils avaient porté la culture de la vanille et du café, richesses actuelles de Madagascar; d'autres étaient allés jusqu'à Diégo, Nossi-Bé, le Sambirano, et les créoles, après la conquête de 1895, y avaient accru leur nombre et formé une partie notable des fonctionnaires français. Les personnalités réunionnaises avaient d'ailleurs joué un rôle prépondérant pour déterminer la France à la conquête, comptant bien faire de Madagascar un territoire d'expansion à la disposition de la Réunion. Un Saint-Pierrois, Auguste Babet, avait même fondé, entre Maevatanana et Maravoay, un

(1) P. GUÉZÉ. Op. cit. R.C.C., août 1957.

centre d'exploitation créole, baptisé Babetville; deux quartiers ruraux de Saint-Pierre, Terre-Sainte et Casabona, avaient émigré en grande partie à Diégo et à Tamatave; de 1911 à 1921, près du tiers des instituteurs réunionnais était passé à Madagascar (1). Le dénombrement de 1949 comptait 16 198 Français d'origine réunionnaise pour 16 092 Français d'origine métropolitaine (2). Le transfert de dizaines de milliers de créoles à Madagascar semblait donc possible, et serait même un bienfait pour la Grande Ile, dont la population, beaucoup trop clairsemée, n'arrivait à utiliser qu'un cinquième de la surface au maximum. Et ceci d'autant plus qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, un courant universel se dessinait pour procéder à la mise en valeur des terres insuffisamment exploitées. Madagascar, vaste et en même temps beaucoup plus facilement pénétrable qu'un continent, se trouvait toute indiquée. Il était même question d'y installer des « personnes déplacées » du fait de la guerre, réfugiés de l'Europe Centrale (Polonais, Italiens du Sud), ou même Noirs américains. On comprend dès lors l'idée de diriger les excédents réunionnais vers des terres qui leur étaient déjà familières, et où le climat d'altitude conviendrait bien à des Petits Blancs des Hauts.

Mais la situation était beaucoup plus complexe. Le Malgache n'avait aucune sympathie particulière pour les Réunionnais, auxquels il reprochait leur esprit colonialiste, leur mépris de l'indigène, leur paresse au travail. Il est de fait que beaucoup de ces émigrés venus à titre privé, et absolument sans ressources ni capacité, n'avaient quitté leur île, où ils auraient pu trouver du travail en se donnant de la peine, que dans l'espoir de s'enrichir sans beaucoup de fatigue dans un pays où ils pensaient jouer au grand seigneur. Non qu'il n'y eut, parmi eux, de nombreux colons intelligents et courageux; mais trop représentaient les épaves de Bourbon; ils végétaient dans des plantations mal tenues et beaucoup ne tardaient pas à descendre à un niveau de vie plus misérable peut-être que celui des indigènes voisins, tout en gardant leur morgue envers ceux-ci. Par un phénomène regrettable, — mais naturel, — on reportait sur l'ensemble les reproches encourus par une minorité d'indésirables.

Aussi lorsque, vers 1947-1948, les dirigeants réunionnais lancèrent l'idée d'installer à Madagascar l'excédent créole, se heurtèrent-ils à une opposition traditionnelle; Gallieni lui-même n'avait-il pas refusé, à l'époque, une introduction massive de Réunionnais? Opposition qui ne pouvait qu'être beaucoup plus forte après la seconde guerre mondiale, puisque les Territoires d'Outre-Mer élaboraient des projets de mise en valeur à leur profit et un dégagement partiel ou total des cadres imposés par la métropole. Le personnel politique malgache reconnaissait bien la nécessité d'exploiter ses ressources, mais prétendait les mettre en valeur au profit des autochtones. Le Haut-Commissariat partageait d'autant plus ces vues qu'il s'agissait de panser les blessures de la rébellion de 1947 et de montrer que la France travaillait d'abord pour l'indigénat.

Dans ces conditions, les missions envoyées de la Réunion à Madagascar eurent du mal à faire accepter le bien fondé de leur programme (3). Elles prospectèrent le pays et constatèrent que les régions à la fois cultivables et vides étaient somme toute assez rares: Ankaizina, Bas-

(1) R. BARQUISSAU. Une colonie colonisatrice.

(2) Bull. Stat. générale de Madagascar et dépendances, 1950, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 78.

(3) Missions Chamley-Bellon (1941), Havard-Duclos (1948), Coste-Berranger-Rouquié (1950).

Mangoky, quelques bassins de l'Imerina, la région de Port-Bergé, — finalement la région de la Sakay. Elles constatèrent que, sous peine de multiplier les épaves, il fallait absolument proscrire l'émigration individuelle et organiser une émigration collective, en vue d'exploitations coopératives dirigées par des techniciens agronomes. On n'introduirait les colons, très sérieusement triés, qu'après un aménagement d'ensemble de la zone à coloniser, par des travaux hydrauliques, la création d'un réseau routier, la construction d'un habitat convenable, la fourniture de semences et outillages, la préparation mécanique des sols; le principe même de l'entreprise était de faire suivre aux colons un stage de deux ans dans le centre agricole, avant de leur confier une propriété. Œuvre considérable, qui ne pouvait être envisagée que par le F.I.D.O.M. Sur-tout, le résultat le plus tangible de ces missions fut de faire admettre par le Haut-Commissariat le principe d'une émigration créole limitée et dirigée, et par les autorités malgaches celui d'une solidarité entre les diverses parties de l'Union Française et l'intérêt qu'il y aurait pour le paysannat malgache à voir procéder à ses côtés à des expériences de techniques agricoles et d'éducation rurale. Il fut donc admis que des petits centres de colonisation réunionnaise très restreints pourraient être installés dans certaines zones, à condition qu'elles soient parfaitement vides, que tous les frais soient à la charge de la métropole, que les colons ne puissent absolument pas utiliser la main-d'œuvre locale. C'est alors que fut constitué le 29 avril 1950 le Bureau d'Etudes pour le Développement de la Production agricole dans les Territoires d'Outre-Mer (B.D.P.A.), chargé d'étudier des questions relatives à la mise en valeur des terres inexploitées. En fait, c'est tout de suite et presque uniquement sur Madagascar, que se portèrent les efforts du B.D.P.A., dont l'œuvre essentielle est l'installation d'une colonie de peuplement réunionnais sur les plateaux de la Sakay (1).

En effet, au début de 1952, M. Raphaël Babet, député de la Réunion et apôtre de la solution démographique par l'émigration, saisissait le gouvernement français d'une demande d'expérience d'immigration agricole réunionnaise à Madagascar. Le F.I.D.O.M. ayant accepté, le B.D.P.A. fut chargé de la réalisation. Il se fit octroyer une concession de 1 200 hectares à 170-200 kilomètres à l'Ouest de Tananarive. C'était une vaste région de plateaux déprimés entre le massif volcanique de l'Itasy et le bourrelet du rebord cristallin occidental. Cette région était drainée par la Sakay, sous-affluent de la Tsiribihina, et ses rivières. Le centre de la concession fut fixé sur le plateau délimité par le confluent de la Sakay et de la Lily, sur l'emplacement du village abandonné d'Ankandondry. Le 15 août, les premiers travaux commencèrent: défrichements de quelques hectares, construction de vingt cases en dur, route de dix-sept kilomètres pour rattacher le village au réseau routier de Tsi-roanomandidy. Le 4 novembre 1952, les premières familles réunionnaises arrivaient à la Sakay.

Ce n'est pas notre sujet de décrire les activités de cette colonisation réunionnaise qui n'en est qu'à ses débuts. Nous voulons simplement exposer les grands principes de cette entreprise.

(1) Sur la colonisation de la Sakay, voir les travaux suivants:

- Rapport Berranger, Coste, Rouquié, 1950 (inédit); J. Rouquié. Rapport de missions, 1954 (inédit).
- H. ISNARD. Une expérience de colonisation officielle réunionnaise à Madagascar Ann. Fac. Lettres Aix, 1954, T. XXXVIII.
- VUILLAUME. Conférence au Comité Central de la F.O.M., 9 juin 1955.
- P. GOUROU Milieu local et colonisation réunionnaise. C.O.M., janvier-mars 1956.

1) Il s'agit de la première véritable installation d'une population française, entreprise par des organismes d'Etat, en pays inexploité. Les grandes lignes en sont fixées à l'avance, mais seule l'expérience montrera les meilleures méthodes pratiques de réussite. L'idée fondamentale, c'est de prendre au départ des éléments réunionnais, certes sélectionnés, mais sous-alimentés, sans ressources, sans instruction, vivant en vertu de routines archaïques, parfois ne sachant pas lire, et de les changer en propriétaires et chefs d'entreprises agricoles mécanisées. Il était prévu à cet effet qu'après un stage dans un village-école où il s'initierait aux techniques modernes, le colon serait mis à la tête d'une ferme qu'il exploiterait à son profit dans le cadre d'un organisme coopératif, et dont il deviendrait propriétaire au bout d'une vingtaine d'années suivant les procédés de la location-vente. On réalisait ainsi, en même temps que le décongestionnement de la Réunion, la promotion sociale des émigrés créoles.

Pendant le stage dans le Centre-école, le colon est logé au village avec sa famille. Il y travaille deux ans sous la direction de cadres et en fonction d'un plan destiné à rendre rentable l'exploitation. Le colon s'initie peu à peu aux techniques modernes de l'élevage, du labour, des engrais, de l'irrigation, des cultures vivrières, fourragères, fruitières, maraîchères, à la tenue et à la rentabilité d'une exploitation, à l'utilisation des machines; des activités annexes lui permettent d'apprendre à lire et à écrire, à défendre les sols contre l'érosion; une instruction paramédicale lui donne au dispensaire ou à l'école des notions sur l'hygiène, la puériculture, la bonne alimentation. Bref, autant que des techniciens agricoles compétents, il s'agit de former une collectivité rurale dynamique, groupant une population véritablement régénérée. La vente des produits de l'élevage et des cultures du Centre-école assure son fonctionnement et la vie de sa population.

En fin de stage, la famille créole se voit remettre une ferme isolée dans la nature, dans une « zone d'implantation » à la périphérie du domaine collectif. L'organisme coopératif lui prépare le sol, puis le fermier cultive ses plantes fourragères, construit étable et porcherie, édifie le barrage de réserve d'eau et, dès qu'il est à même de le nourrir, reçoit le cheptel vif. Chaque ferme est construite au milieu d'un domaine de 50 hectares de plateaux en lanières, où s'inscrivent des vallons à fond plat; elle comprend environ 14 hectares de plateaux où seront cultivés céréales (maïs, manioc), arachide, plantes fourragères et engrais verts pour le bétail, et où se pratiquera l'élevage extensif; 7 hectares de bas-fonds humides pour les cultures maraîchères et éventuellement les rizières; 29 hectares de pentes de versants et de colluvions dont les parties supérieures devront être reboisées, le bas consacré à l'arboriculture (caféiers, bananiers, etc...).

Le travail de l'exploitation est actuellement essentiellement tourné vers l'élevage dont les produits sont commercialisés coopérativement. Le fermier élève en principe 30 porcs, soit 120 porcelets par an, et une dizaine de bovins. En appoint, il peut produire café, légumes verts (haricots, tomates, petits pois) et fruits (bananes). La coopérative conditionne ces produits et amène bétail et cageots trois fois par semaine à ses comptoirs de vente de Tananarive.

Le fermier continue pendant deux ans à faire du travail dirigé. Puis il est libre. Mais il s'engage dès le début à rester dans le cadre de l'organe para-coopératif Il y a du reste tout intérêt, ce centre accom-



plissant dans ses champs les gros travaux mécaniques, et assurant la vente de la production de toute la zone. La coopérative dispose à cet effet de moyens puissants: un parc automobile, un atelier de fer, un atelier de réparation, des silos, des bureaux, des salles d'emballage; elle possède des stocks d'essence et de riz. Ses services sont doubles: elle assure d'abord le ravitaillement du centre-école et commercialise ses produits; elle prend ensuite en charge le même travail vis-à-vis des fermes individuelles, et s'occupe même, depuis peu, d'aider les collectivités malgaches des villages épars entre les concessions du B.D.P.A.

2) *Le recrutement des familles à la Réunion* se fait sur des bases strictes. Une propagande a été faite au début sur les avantages d'une émigration qui, au-delà d'un arrachement, procurait une vie d'un niveau très supérieur à la misère du moment. Depuis, il n'est même plus besoin de cette publicité; les récits et lettres des gens de la Sakay sont la meilleure des réclames.

Le recrutement est organisé par les Directions de la Population, des Services Agricoles et du Travail, en étroite collaboration, et puissamment soutenus par le clergé et les quelques personnalités qui veulent combattre la sous-prolétarisation. Les volontaires sont légions. Pour le moment, on ne prend que des Petits Blancs, qui s'adapteront facilement au climat de la Sakay (950 mètres); on choisit de préférence dans les zones surpeuplées; on rencontre à la Sakay, des gens de Cilaos, des Lianes, de la Petite-Ile, du Tampon, de la Plaine des Cafres, des Hauts de Saint-Leu. Ils subissent une triple sélection sanitaire, morale, technique. Le premier contingent, en novembre 1952, comprenait seize familles, un peu hâtivement réunies, dont six ont assez vite demandé à repartir. Deux autres convois ont suivi en août et décembre 1953; beaucoup mieux sélectionnés, ils n'ont pas amené de défection; après une crise de nostalgie inévitable, le moral est remonté au beau fixe, d'autres convois ont repris depuis 1955 et se suivent assez régulièrement à raison de deux par an en moyenne, par bateau ou par avions spéciaux.

### 3) *La vie à la Sakay.*

En janvier 1959, on comptait 18 convois, 136 familles émigrées. Le centre-école, — devenu à son tour Babetville — s'était fortement développé, ses méthodes d'application déjà précisées, modifiées, perfectionnées.

Le centre-école s'étend sur 1340 hectares, dont 250 mis en cultures; il faut lui adjoindre, à l'Est, un centre-élevage de 3700 hectares dont 328 exploités. Il comprend 87 maisons entourées de leur jardinet, correspondant au logement de 142 familles, dont celles des stagiaires. Babetville, sur un plateau lobé entre une série de vallons, comprenait, éparpillés avec les cases, une église, une école de trois classes, un hôpital-maternité, un dispensaire, un centre administratif entouré du magasin et des deux ateliers fer et auto, une agence postale, une station-service, un parc à voitures, deux terrains d'aviation et deux petits avions, un poste météo et une station émettrice radio; un cercle pour les heures de loisir, un hôtel avec « motels » pour les hôtes de passage, un terrain de sport et, bien entendu, des silos, étables, salles de dépôt et de conditionnement des produits agricoles, complètent l'ensemble.

Les zones d'implantations situées à la périphérie du domaine du centre-école, s'évalent dans un rayon de 30 à 50 kilomètres, drainées par la Lily, la Sakay et l'Ihazomay, et s'étendent encore au-delà. Elles compor-



ient en janvier 1959, une douzaine de concessions groupées en trois zones, totalisant 11 700 hectares, dont 2 470 cultivés (dont 1 963 par les fermiers). Sur ce territoire, d'environ 80 kilomètres de côté, 105 fermes étaient habitées par 105 familles réunionnaises. Quatre écoles y sont ouvertes, et des camionnettes font tous les jours le ramassage des 318 écoliers.

Au total, le domaine du B.D.P.A. comprend environ 16 826 hectares, 136 familles réunionnaises groupant 840 personnes et 1 520 habitants si l'on compte le personnel créole et malgache qui s'y est attaché. Depuis novembre 1952, 172 enfants y sont nés; 350 kilomètres de routes ou pistes carrossables ont été ouverts sur la latérite; 3 000 hectares sont aménagés, dont 2 000 productifs; le troupeau se monte à 1 245 porcs et 1 129 bovins dont 900 vaches. Le fermier réunionnais à la Sakay a produit en 1958 600 tonnes de manioc, 100 t de maïs, 15,5 t de produits maraîchers, et cultive 10 000 caféiers. L'ensemble du secteur B.D.P.A. a produit 1 350 tonnes de manioc, 400 t de maïs, 315 t de paddy (autochtones), 65 t de légumes, 32 000 litres de lait. La réussite et la satisfaction de toute la population créole sont évidentes malgré les inévitables difficultés dues à l'inexpérience. La preuve est faite de l'adaptation facile du créole aux techniques modernes — pour peu qu'on s'en occupe — et surtout s'il est tiré de son milieu conformiste. Le manoeuvre agricole créole se transforme en paysan français. Les plus anciens arrivés, sur leurs bénéfices, se sont payés un voyage à la Réunion en 1956. Ils sont revenus avec joie, et ont fait dans leur pays une solide propagande pour la Sakay. On y attendait pour 1959 un arrivage de 150 familles.

Surtout, la colonie de la Sakay, depuis 1955 environ, étend son activité aux seize villages malgaches situés entre les concessions. Très intéressés ils ont demandé à participer à l'aide coopérative (1)... Du coup, la colonisation réunionnaise est devenue populaire en Imerina et rencontre une aide active de la part de Tananarive.

4) *Le bilan de l'émigration.* La réussite sur le plan humain et technique est totale. En revanche, elle ne l'est absolument pas s'il s'agit de trouver une solution d'ensemble au problème de surpeuplement réunionnais.

Il faudrait, en effet, pour en écarter définitivement le péril, « exporter » tous les ans pendant longtemps de 5 à 10 000 Réunionnais. Or, on en a « exporté » 700 en 7 ans. Et l'émigration dirigée est un gouffre financier; chaque famille installée revient environ 2 millions à l'Etat. Enfin, la région de la Sakay, située en plein Imérina, comportant malgré tout un certain peuplement hova, ne peut se prêter à l'installation de 100 000 créoles. Sa mise en valeur n'est qu'une expérience-pilote. De l'aveu même de ses promoteurs, elle n'est pas, en elle-même, une solution au problème démographique.

Aussi parle-t-on parfois de reprendre l'ancien projet de mise en valeur de l'Ankaizina, ensemble de hauts bassins sur les pentes sud du Tsaratanana. L'excellence du climat et les possibilités des sols permettraient d'y trouver 80 000 hectares, soit autant que les superficies cultivées de la Réunion. Mais il s'agit pour le moment de versants presque entièrement occupés par la forêt tropicale et de sept cuvettes alluviales qui sont des vastes marécages; d'énormes travaux s'imposent, et on ne voit aucune source possible de crédits en proportion.

(1) Sur ce plan, y compris le vaste secteur de paysannat de Fanjakamandroso, l'ensemble de la population atteint 3 124 habitants en janvier 1959.

Vis-à-vis de la Réunion, la solution normale se trouve cependant là pour les Petits Blancs, et elle peut se trouver dans les plaines du Bas-Mangoky pour les Noirs. Mais le problème, à ce stade-là, n'est plus économique, il est politique, et sa solution ne dépend pas des besoins de Bourbon, mais de l'issue de l'évolution politique des rapports entre la France et Madagascar.

Si Madagascar forme finalement un territoire indépendant mais demeurant au sein d'une Communauté, unie à la France non seulement par des liens juridiques, mais amicaux, pratiquant une collaboration exempte de toute arrière-pensée méfiante, et si en même temps le gouvernement malgache peut fournir à sa population croissante assez de terres valorisées pour permettre une élévation substantielle du niveau de vie, alors, il est très possible que Tananarive accepte de recevoir en surplus dans la Grande Ile, un important noyau de Réunionnais, par exemple 100 000, qui s'installeraient, — aux frais de la France naturellement, — dans tel ou tel district. Le problème du surpeuplement réunionnais serait alors résolu.

Mais il se peut aussi, que, malgré ses rapports amicaux avec la France, le gouvernement malgache veuille consacrer tous ses efforts et toutes ses terres à l'élévation du niveau de vie de son peuple et ne se contente de tolérer que quelques petits groupes de colons créoles, deux ou trois « Sakay » dispersées dans la Grande Ile, et qui n'arrangeront guère les choses.

Enfin, si la collaboration entre Paris et Tananarive se borne à de bonnes paroles ou à une aide à sens unique, alors il sera absolument vain d'espérer une forte implantation réunionnaise à Madagascar. A plus forte raison si un jour la Grande Ile sort de la Communauté.

Autrement dit, la solution démographique est, sur ce point essentiel, politique, et sort des cadres géographiques.



Mais si l'émigration réunionnaise véritable à Madagascar est ainsi renvoyée *sine die*, une fois de plus on est repoussé vers les solutions partielles. Les idées, là encore, ne manquent pas. Il se dégage deux possibilités encore vagues et lointaines. L'une, au premier abord inattendue, consisterait en une marche arrière du mouvement d'expansion coloniale, une sorte de retour de l'enfant prodigue à la maison paternelle: il s'agirait de ramener en France une partie de la population réunionnaise, et de l'établir dans les départements qui se vident et rappellent le mieux aux créoles le climat natal, ceux des Alpes de Provence. Les Petits Blancs y repeuplèrent les vallées désertées et les villages morts, qui pour leurs habitants n'étaient que lieux déshérités mais qui, pour les Petits Blancs, représenteraient une promotion sociale et économique incontestables. Car bien entendu, il s'agirait d'une entreprise collective sous l'impulsion puissante de l'Etat, une sorte de T.V.A. provençale, avec aménagement des sols, irrigation, villages-pilotes, mécanisation, organisme de vente coopérative, injection de crédits en fonction d'un vaste plan régional.

Considéré froidement, ce projet n'est pas invraisemblable. Il ne l'est pas plus que l'exode des paysans picards et normands, aux temps de la Compagnie des Indes, à bords de voiliers qui, s'ils ne semblaient pas les déposaient en plein inconnu, et dans l'isolement tropical. Ce déménagement

gement original, techniquement réalisable, coûterait moins cher, de toutes façons, que l'entretien des mêmes Petits Blancs à 12 000 kilomètres de la métropole. En revanche, les inconvénients nous paraissent graves pour la partie de la population restant à la Réunion; profondément déséquilibrée dans sa répartition raciale, l'île deviendrait une autre Maurice, où des problèmes d'indépendance ou de rattachement à des communautés asiatiques ne tarderaient guère à se poser. En tout cas, il s'écoulera beaucoup de temps avant que ce projet soit précisé, s'il l'est jamais.

En attendant, le second projet ramène dans la série des demi-mesures; il consiste à attirer hors de la Réunion le plus possible de jeunes gens, par exemple en les incorporant en France pour leur service militaire, tout en faisant venir en métropole leurs femmes ou leurs fiancées; puis à s'arranger pour qu'à leur libération ils trouvent en France une situation qui les y fixe définitivement. Cela suppose la création d'un centre d'orientation des Réunionnais en France, doté de moyens financiers et légaux importants. Cette solution ne pourra vraiment être efficace que conçue sur une très large échelle, tout en prenant soin de ne pas vider l'île. Le principe d'incorporer en France la totalité du contingent réunionnais a été admis en 1959.

Que conclure? Il résulte de ce large tour d'horizon qu'aucune solution radicale n'est en vue, après dix ans de recherches, pour régler le problème démographique. C'est la conclusion pessimiste de toutes les personnalités qui se sont penchées sur ce problème. Or, tous les ans, il y a 10 000 Réunionnais de plus. Des cris d'alarme ont été jetés dès 1949-1950, demandant des remèdes immédiats, prédisant sans cela des catastrophes d'ici dix ans. On n'a pas trouvé de remède radical, mais on peut dire que le problème n'est pas plus aigu qu'il y a dix ans, — alors qu'il y a 70 000 habitants de plus, — à cause des efforts énormes accomplis vers quantités de solutions partielles dont l'essor sucrier est de beaucoup la plus évidente.

En sera-t-il de même dans dix ans? L'excédent de population pourra, quelques années encore, être absorbé par les développements simultanés de l'économie sucrière, des cultures de la vanille et des plantes à parfum, de l'élevage, du tabac, de la pêche, de la forêt, du thé, par l'augmentation du nombre des ouvriers et des spécialistes que formeront les écoles professionnelles et techniques, par une politique de grands travaux, par l'émigration « perlée » à Madagascar ou en France, par la restriction très limitée des naissances selon des méthodes compatibles avec le catholicisme.

Concordant avec le plafonnement récent, et même la baisse passagère actuelle de la natalité, la somme de ces solutions provisoires peut faire gagner dix à quinze ans, à l'issue desquels on aura trouvé, peut-être, les éléments d'une solution d'ensemble.

Il ne faut pas s'illusionner; le problème est grave, et l'ajournement de la crise ne permettra pas d'éviter de la résoudre. Mais les choses ne sont simples et radicales que de loin: tout porte à croire, à l'encontre des prophètes de catastrophes spectaculaires, que la question se résoudra par petites étapes, et par la combinaison de multiples petites mesures avec de multiples petites conjonctures. En France, — et ailleurs, — c'est souvent avec des recettes provisoires et imaginées au fur et à mesure que l'on règle, dans le réel, les grands problèmes.

## CONCLUSION

---

La vie réunionnaise repose donc essentiellement sur la culture de deux plantes d'exportation: la canne dans les Bas, le géranium dans les Hauts. Ces deux cultures, par la vente du sucre, du rhum et de l'essence à parfum à l'extérieur, assurent aux créoles l'essentiel de leurs ressources.

Néanmoins, cette vente ne suffit pas à assurer à l'île son minimum vital; chacun se livre donc à des cultures d'appoint locales: vanille, tabac et arachide, cultures vivrières et légumes, vétyver et ylang-ylang, etc...; partout, cueillette des fruits ou des plantes sauvages et élevage rudimentaire de bœufs, porcs, volailles; un très modeste artisanat d'objets ménagers complète le tableau.

Ce tableau de la vie traditionnelle à Bourbon, est celui d'une civilisation assez primitive du végétal: nourriture de grains, de brèdes et de fruits, case de bois à toit de chaume, cuisine au charbon de bois, médecine de simples des forêts, coiffures en paille, ficelle d'aloès, récipients en vacoas. La viande intervient rarement, l'appel aux produits importés assez peu, à part les tissus. Un tri suggéré par le bon sens a fait réserver à chaque ressource son meilleur habitat: la plaine côtière est pour les cannes, l'arachide et le tabac, les Hauts sous le Vent pour le grain, le géranium et le vétyver, la cour de la case pour les arbres fruitiers, la savane sous le Vent pour les cabris, la Plaine des Cafres pour les moutons, la côte du Vent pour la vanille, les thalwegs humides pour les patates et les bambous, les Cirques pour la vigne, la forêt pour le bois d'œuvre, le combustible et les mille ingrédients médicaux et « marrons ».

A première vue, il semble que pour si peu de monde, dans une île si petite, cela fait beaucoup. Et l'on retrouve dans les techniques la même opposition que dans les cultures: en bas, le type de la culture tropicale ancienne, la plantation d'Ancien Régime basée sur l'esclavage et qui a gardé jusqu'à ces derniers temps bien des procédés du passé: travail à la main par une main-d'œuvre archaïque, nombreuse, mal payée, à faible rendement; culture sans irrigation, sans machine, sans charrue, sans brouette, à la pioche et au sabre. En haut, le type de l'agriculture itinérante sur brûlis, avec ses troncs calcinés émergeant des cultures, ses champs de galets où voisinent, pêle-mêle, maïs, patates et haricots; culture de front pionnier créant en forêt des défrichés qui ont fini souvent par se rejoindre.

Dans tout cela, aucune technique poussée, aucun progrès réel; une civilisation du « touche à tout » et de l' « à peu près ». On peut dire, sans exagérer, que jusqu'après la deuxième guerre mondiale, le créole cultivait ses cannes comme en 1850, sa vanille comme en 1842, son géranium comme en 1905, et pêchait en mer moins bien que les Tahitiens. Et qui plus est, il s'en vantait!

Pays de montagne, la Réunion n'a pas le genre de vie de montagne; ni alpage, ni transhumance, ni élevage spécialisé en vue de la boucherie, ni beurres ni fromages, ni même soins rationnels à un bétail laissé à l'abandon.

Pays aride, sur la côte sous le Vent et dans les Cirques occidentaux, la Réunion n'a ni une civilisation du nomadisme, ni une civilisation de l'eau: avec ses canalisations d'aloès ou de bambous, elle est moins bien équipée que les peuples méditerranéens.

Pays maritime, s'il en fut, elle n'a pas de vie maritime, elle tourne même le dos à la mer; ni cabotage, ni flottille de pêche digne de ce nom.

Pays par bien des points comparable aux pays de moussons, ne serait-ce que par sa chaleur humide et les quantités d'eau reçues sur la côte orientale, et par sa main-d'œuvre indienne, la Réunion n'a pas pu mettre en rizières les petits deltas de ses rivières, qui sont des plaines de cailloux; elle n'a pas su établir des cultures en terrasses, ni utiliser l'eau de pluie de façon ingénieuse; par contre, elle a pris aux pays de moussons leurs défauts: répugnance à l'élevage, vastes zones inutilisables en montagne, entassement sur des superficies cultivées minuscules.

C'est qu'une civilisation agraire donnée ne peut se créer et se perfectionner que dans une région assez vaste et assez homogène pour intéresser beaucoup d'habitants à vivre de la même façon. Trop petite, trop récemment peuplée, l'île offre trop de micro-reliefs, de micro-climats, de micro-paysages. Tous les genres de vie y sont donc représentés, mais aucun n'a pu y être mis au point. Du seul point de vue de la rentabilité, l'affaire serait ruineuse à établir pour chaque secteur un genre de vie minutieusement perfectionné.

Il est une autre raison à la vétusté du genre de vie, c'est le passé historique. La Réunion a été colonisée par des paysans français du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, habitués à la misère, aux cases enfumées, au manque absolu de confort, à un outillage primitif; ils sont arrivés avec leurs idées de jachère, de vaine pâture, de méthodes extensives. Ils ont dû s'adapter à un climat tropical, s'habituer à de nouvelles cultures, à plusieurs récoltes annuelles, à l'érosion accélérée, et en même temps, dans une île déserte et paradisiaque, subir la tentation de jouer à la vie facile, de vivre d'une économie de déprédation, puis du travail des esclaves, sans grand souci du lendemain puisqu'il y avait de la place pour tous et bien davantage. Le perfectionnement des méthodes en vue d'une grosse production à bas prix aurait exigé d'abord une métropole s'intéressant à la productivité: elle ne l'a fait que très récemment. Il aurait fallu aussi, dans l'île, une élite désirant perfectionner le travail: or, les grands Blancs vivaient au large, sans nul souci d'efficiences, ayant une masse de main-d'œuvre bon marché; pour eux, la valeur de la terre, de l'eau, de la forêt ne comptait guère, les esclaves se désintéressaient du progrès dont ils ne seraient pas bénéficiaires; personne n'était disposé, dans un climat portant à l'indolence, à fournir un effort inutile.

Une fois l'esclavage aboli, l'île surpeuplée et la concurrence mondiale pressante, il était trop tard: la fusion de la paysannerie européenne d'Ancien Régime et des Noirs tropicaux avait elle-même créé ses propres usages, sa routine, son genre de vie; le pli était pris..., le retard aussi.

Civilisation, donc, de facilité, de médiocrité, d'insouciance, symbolisée par la culture si simple de la canne. Ce genre de vie avait son charme, et a longtemps été rentable. Il a craqué et a voué l'île à la misère le jour où, dans les régions vastes et vierges des pays neufs tropicaux, des équipes de techniciens agricoles blancs, aux Hawaï, à Cuba, à Ceylan, au Kenya, au Brésil, ont créé une agriculture rationnelle et scientifique. La Civilisation des Isles souffre d'être la civilisation périmée de pays trop petits en face des techniques modernes. Mais, tout ceci, c'est le passé.

Que dire de l'avenir?

La Réunion est en train de vivre une période de transformation et de prospérité qui dépasse de loin en ampleur les fameuses époques du café sous La Bourdonnais et de la canne sous Hubert-Delisle. Cette régénération, — qui fait, hélas, perdre à la Réunion le charme vieillot de la vie aux Isles, — n'est qu'un des aspects mineurs de la transformation générale des pays sous-développés dans le monde, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. A la Réunion, cet effort est accompli, comme aux Antilles françaises, dans le cadre de la départementalisation.

A la date où nous écrivons (1), le bilan définitif de celle-ci ne peut être dressé, mais il est déjà connu dans ses lignes générales et, économiquement parlant, on peut admettre qu'il est nettement positif. Malgré d'inévitables fausses manœuvres, à vrai dire limitées, les bureaux soignant incompréhensifs de Paris, ont su établir, entre la capitale et l'île, des organismes de liaison qui se sont révélés utiles; ils sont arrivés à comprendre les problèmes qui se posaient, ils ont surtout su déléguer et soutenir dans l'île des techniciens de valeur qui ont assuré l'heureuse métamorphose de la Réunion. La transformation des institutions s'est faite par étapes et, jusqu'ici, ni l'augmentation des salaires, ni la Sécurité Sociale, ni le nouveau système fiscal n'ont provoqué les catastrophes retentissantes que les prophètes se plaisaient à annoncer. L'agriculture et le commerce n'ont jamais été si actifs, la masse participe de plus en plus à une juste répartition des fruits du travail. A vrai dire, le peuple créole est en train d'apprendre par quelles méthodes on rend le travail productif au milieu du XX<sup>e</sup> siècle; les réformes sociales profondes, en élevant son niveau de vie, commencent à développer ses besoins et à lui en créer de nouveaux, ce qui est le nerf même de l'activité économique.

Toujours est-il qu'en dix ans, la production de sucre a augmenté de 166 %, les échanges commerciaux de 114 %, et le niveau de vie de 6 %, malgré l'accroissement de la population. Une agriculture mécanisée, basée sur une politique du rendement et d'engrais, a remplacé les façons culturales archaïques; un excellent réseau routier, un port dont le trafic a doublé, une régénération de la petite propriété par les régies de mécanoculture et les coopératives, un progrès continu de toutes les activités: électrification, transports, irrigation, forêts, pêche, artisanat, tourisme, vanille, plantes à parfum, élevage, — activités où, si les résultats ne sont pas toujours tangibles, un gros effort d'amélioration a toujours été entrepris, — tels sont les principaux aspects de cette révolution. Ce branle-bas général préside à une refonte complète de la mentalité traditionnelle;

(1) Avril 1958.

le résultat doit être d'adapter ce pays aux problèmes économiques et sociaux tels qu'ils se posent de nos jours.

Mieux que cela; quoique, en l'occurrence, les évaluations chiffrées ne signifient pas grand chose, il semble que la Réunion, parmi les quatre D.O.M., soit celui qui a le mieux réussi sa départementalisation. Elle avait pourtant contre elle, par rapport aux Antilles, les handicaps d'une monoculture plus accentuée, d'un éloignement de la métropole plus considérable; le nombre des navires et des avions, le tonnage de leurs marchandises est nettement plus élevé en Martinique et en Guadeloupe qu'à la Réunion, par ailleurs bien plus peuplée. Malgré tout, il semble, à bien des signes qui se recourent, que le climat social et économique soit meilleur à la Réunion. La cause immédiate en est probablement l'existence du franc C.F.A.; la cause profonde est peut-être la stabilité plus grande de la population, isolée des influences étrangères et dont les divers éléments sont mieux équilibrés qu'aux Antilles; la présence d'une nombreuse classe de petits propriétaires, et la proportion des éléments blancs atteignant un tiers du peuplement ont probablement joué en faveur de la Réunion.

Mais cette apparence optimiste appelle de graves réserves. Dans cette opération, l'île a reçu beaucoup plus qu'elle n'a donné. La transformation n'a pu avoir lieu que grâce à une aide de l'Etat, puissante mais artificielle. De 1949 à 1957, l'Etat a dépensé à la Réunion 35 milliards de plus qu'il n'a touché (1). Toujours est-il que la progression économique de l'île — en elle-même brillante réussite — implique des conditions et des conséquences qui le sont beaucoup moins.

En effet, l'accroissement de la production, élément essentiel, nous semble être assez près de son plafond pour la plupart des produits agricoles et activités artisanales, et même pour la canne, pour laquelle l'utilisation maximum des surfaces coïncide avec une surproduction mondiale menaçante. Au contraire, de très grands progrès restent à faire pour l'amélioration du niveau de vie, et notamment de l'habitat et de l'alimentation. Même compte tenu des faibles besoins en milieu tropical, le niveau de vie est encore beaucoup trop bas pour la foule de manœuvres journaliers et colons aux carences alimentaires graves, à l'ignorance profonde; la main-d'œuvre est répartie de façon déséquilibrée: trop de manœuvres, et pour ainsi dire pas de spécialistes, et guère de désir de le devenir.

Surtout, la prospérité actuelle est amorcée par un système d'alimentation financière très artificiel, qu'il sera assez vite dangereux, sinon impossible, de continuer. Les fonds F.I.D.O.M. cesseront un jour, — et s'ils ne cessent pas, c'est la mendicité institutionnelle. — La prise en charge de l'île par le F.I.D.O.M. avait pour but de la relancer sur la route d'une économie saine, avec des moyens adaptés à la bataille du monde moderne. C'est maintenant chose presque faite. Après quoi, l'île devra agir au mieux, en personne majeure, en s'alignant sur les autres départements français. Il ne faudrait pas que la Réunion se soit tout naturellement accoutumée à considérer ce secours provisoire comme définitif et comme un dû qui la dispenserait d'un gros effort personnel, et qu'elle crie à l'abandon ou à la trahison lorsqu'il lui sera refusé. On s'habitue vite à être servi. Livrée à elle-même, l'île ne retournera-t-elle

(1) En francs métropolitains. Cf. *Annuaire statistique 1951*, p. 35, 1952-1955, pp. 96-97 et 104.

pas à son indolence traditionnelle, vers laquelle la portent l'ambiance et la facilité des îles? Là est le danger.

Au-delà même des dépenses exceptionnelles du F.I.D.O.M., les bases sur lesquelles repose la richesse même de l'île sont profondément fragiles, puisque ce n'est que par des artifices financiers de subvention ou de contingentement qu'il lui est permis d'écouler son sucre; le drame vient, dit M. Paul Humblot (1), « de la distorsion entre l'accroissement de la population et l'insuffisance des ressources en dehors des interventions financières de la métropole »; la faiblesse de cette renaissance économique, c'est que si elle n'était soutenue à bout de bras par les secours de l'Etat, elle ne pourrait que s'effondrer. Ce drame est, du reste, commun aux trois îles à sucre.

Depuis quelques années, nombre d'économistes se sont penchés sur le problème. La lecture de leurs conclusions n'est pas encourageante. A l'unanimité, ils s'entendent pour rendre responsable du marasme actuel l'Etat qu'ils accusent contradictoirement de toutes sortes d'iniquités. Certes, ils utilisent comme tremplin des faits suggestifs, mais détachés de leur complexe humain et géographique. A les lire, d'autre part, on sent un peu trop un certain état d'esprit de classe, cette mentalité bien connue qui consiste, par principe à dire que tout allait mieux lorsque l'Etat ne s'occupait de rien, ou plus précisément lorsqu'il laissait les classes dirigeantes s'occuper de tout. C'est le reflet nostalgique d'un milieu qui profitait de l'ancienne politique coloniale; tout allait mieux, nul n'en doute, au temps des gouverneurs, pour l'aristocratie dirigeante. « Ce n'est pas l'une des moindres tares du régime politique actuel, dit M. Guézé, que ce pays soit moins maître de ses destinées qu'aux temps de la colonisation » (2). Nous nous en consolons facilement, étant donné que lorsqu'il était son maître, il avait réussi ce tour de force de faire de ce morceau de France un pays incroyablement arriéré.

Le problème est moins simple. Il semble que les juges sévères de la situation réunionnaise envisagent trop les choses en technocrates, sous un angle juridico-économique, en perdant de vue l'angle géographico-économique, qui pourtant conditionne tout le reste. Ils raisonnent comme si l'Etat était maître de choisir dans l'abstrait sa politique. Or, il ne faut pas oublier qu'à la base se situent des évidences géographiques:

1) La petitesse de l'île implique, en quelque matière que ce soit, la faiblesse de sa production et la met en état d'infériorité vis-à-vis des vastes pays neufs. Quoi qu'elle fasse, la Réunion produira toujours plus cher que le prix mondial, parce que les dépenses d'investissements seront beaucoup plus fortes par hectare que dans un grand pays, et que ses salaires sont plus élevés que dans les pays sous-développés à main-d'œuvre de couleur. L'éloignement et l'isolement de l'île impliquent en outre une cherté de fret qui aggrave le prix de revient des exportations et celui de tous les produits importés dans l'île.

Pour écouler sa production de façon à pouvoir en vivre, la Réunion devra donc trouver un client — et ce ne peut être que la France, — qui consente à lui acheter plus cher que le prix mondial, soit en comblant le déficit par des subventions, soit en se barricadant par des tarifs prohibitifs contre tout produit analogue venu de l'étranger, — lequel

(1) P. HUMBLLOT. Inquiétude dans les D.O.M. (France Outre-Mer, mars 1956, p. 27).

(2) P. GUÉZÉ. Des solutions nouvelles pour la Réunion. France Outre-Mer, mars 1956, p. 40.



bien entendu, appliquera la réciprocité —. La Réunion ne peut vivre en offrant des produits naturellement rentables. On est là dans une impasse, et tout moyen d'en sortir ne peut être qu'artificiel.

2) Toute amélioration de l'économie de la Réunion est actuellement annulée en grande partie par une croissance démographique qui empêche une élévation suffisante du niveau de vie.

3) La monoculture de la canne, en vue d'une politique d'exportation, est encore la moins mauvaise solution. Une politique de cultures vivrières suffisantes pour vivre en autarcie est impensable.

4) La prospérité de l'île n'a d'intérêt que si elle profite à l'élévation du niveau de vie de la population entière, à commencer par celui des classes les plus déshéritées, qui sont du reste de beaucoup les plus nombreuses.

5) Enfin, il faut admettre comme un fait que, économiquement parlant, la France n'a aucun besoin de la Réunion, car elle peut facilement se procurer du sucre sur son propre sol ou à l'étranger, et pour moins cher. Cette constatation nous amène à préciser deux points :

a) On pourrait se demander pourquoi, normalement, les crédits du F.I.D.O.M. auraient une fin, alors que les investissements pour les grands travaux en métropole sont indéfinis. C'est qu'un barrage, un canal, une mine, aménagés en Isère, dans la Marne ou en Moselle, servent pratiquement à l'ensemble des 89 départements métropolitains; ils sont d'un intérêt général, ils font partie d'un aménagement des richesses nationales. A la Réunion, l'aménagement sera nécessairement beaucoup plus limité et n'aura pas de conséquences hors de l'île.

b) On peut également dire qu'économiquement la France n'a aucun besoin des Basses-Alpes ou de la Lozère, et c'est aussi exact que pour la Réunion. Bien entendu, il faut sauver à la fois tous les départements, et l'Etat doit s'y employer. Mais ce n'est pas à cause de leur intérêt agricole ou industriel, c'est parce qu'ils sont français, partie intégrante d'un territoire et d'un peuple qui ne comportent aucune zone ou famille secondaire. Seulement le problème n'est plus économique, il est social. Ce n'est plus question de rentabilité, mais de solidarité et d'esprit de famille.

Tous ces impératifs ne dépendent guère de l'Etat, qui doit, par force, s'en accommoder. Une fois ceux-ci admis, il faut bien reconnaître que la solution est loin d'être évidente, et si juristes et économistes proposent des suggestions confuses et parfois contradictoires, ce n'est point incompetence ou irréflexion, mais c'est qu'en réalité personne, et pas plus l'Etat qu'eux-mêmes, n'entrevoit de solution générale et facile à une situation par elle-même contradictoire. Contradictoires les exigences d'une saine productivité agricole qui ne peut que souhaiter l'existence de la grande exploitation mécanisée, mais qui prolétarise la main-d'œuvre, et celles d'une politique sociale visant à la promotion familiale par l'accès à la petite ou moyenne propriété, aux dépens du revenu global.

Contradictoires, la nécessité de ne pas asphyxier une économie fragile, et d'apprendre l'effort à tout un peuple, et celle, plus immédiate, de relever l'état physiologique de ce peuple par la Sécurité Sociale et l'Assistance médicale.

Contradictoires, les arguments opposés de ceux qui défendent une politique de cultures vivrières pour éviter des importations coûteuses, et

de ceux qui préconisent l'enrichissement par l'exportation d'un produit qui ne peut être rentable que s'il est pratiquement exclusif.

Aussi trouve-t-on chez ces économistes, — qui touchent tous d'assez près l'industrie et le commerce sucrier, — à côté d'idées intéressantes et de critiques justes, des suggestions qu'il n'est pas toujours possible d'exécuter, ni parfois même d'approuver, car elles correspondent à des façons fragmentaires de présenter les faits.

L'un (1) estime que l'Etat prend jusqu'aux trois cinquièmes de la valeur de la production, ce qui paralyse tout le système; il demande donc la suppression des restrictions qui enchaînent l'industrie sucrière: contingents et fiscalité. Il est vrai que pour d'autres, ce retour à la liberté complète signifie la chute des prix et la mévente: ils réclament au contraire à grands cris un soutien gouvernemental plus strict encore, lequel ne peut que comporter le protectionnisme. Pour M. Guézé, tout le mal vient de ce que la Réunion, pays sous-développé, subit, du fait de l'assimilation, un régime fiscal de pays très industrialisé, où les taxes frappent la consommation (2). Quant à MM. Jourdain et Ripert, ils estiment que la France a largement profité de ses D.O.M. depuis trois siècles. Ils constatent que, comme le souligne l'exposé des motifs du 2<sup>e</sup> plan, « la situation générale de ces départements est nettement mauvaise » et qu'on est dans une impasse. Pour en sortir, ils préconisent une série de mesures simplistes et avantageuses (3).

En même temps, se basant sur ce que nombre d'erreurs ont été commises du fait que Paris perd beaucoup de temps et fait preuve de beaucoup d'incompréhension vis-à-vis des problèmes des D.O.M., ils réclament l'extension des pouvoirs du Comité local d'expansion économique et sociale et surtout le renforcement des pouvoirs administratifs du préfet, nécessité absolue: le préfet commanderait à tous les chefs de service, et il serait seul à correspondre avec les divers ministères.

Certes, il faut donner au préfet des droits élargis, mais non pas, pensons-nous, en faire un chef du pouvoir exécutif; cette solution ramènerait la Réunion au temps des gouverneurs, c'est-à-dire qu'il y aurait de fortes chances de revoir l'immobilisme et le « chambrage » du chef du territoire par les coteries locales. Autant certes il est utile et indispensable que le préfet donne son avis avant toute décision ministérielle importante, — et qu'on en tienne fortement compte — parce qu'il est

(1) P. HUMBLLOT. Op. cit.

(2) P. GUÉZÉ. Op. cit. (France Outre-Mer, mars 1956).

Il faudrait, au contraire, dit-il, taxer à la sortie le sucre et les autres produits exportés et détaxer ou même subventionner les articles de consommation (cultures vivrières, artisanat), supprimer les taxes sur le chiffre d'affaires, abaisser les charges de Sécurité Sociale. Ainsi arriverait-on à un coût de la vie très bas. Le système devient plus confus lorsqu'il ajoute qu'il faut étendre la Sécurité Sociale à l'ensemble de la population, tout en diminuant les cotisations, abaisser fortement les impôts directs, étendre les cultures vivrières au détriment de la canne.

(3) JOURDAIN et RIPERT. Hommage à nos D.O.M., op. cit. et surtout « Un plan d'action dans le D.O.M. ». R.C.C., janvier 1957. Ces mesures se résument à ceci: l'Etat doit payer de plus en plus (remboursement des frais d'approche des sucres et rhums, organisation d'un stock des rhums en France, renforcement de l'émigration à Madagascar, remboursement de 50 % des frais d'arrachage de cannes au profit des cultures secondaires, etc...) et doit exonérer de plus en plus les contribuables (exonération des impôts sur le revenu et sur les sociétés, à raison de 35 % des investissements dans la construction, indexation des primes à la construction, exonération d'impôts fonciers pendant cinq ans pour les terres arrachées en cannes, détaxation du carburant, exonération des droits sur le matériel agricole, dispense de remettre à l'Office des changes 25 % des devises étrangères versées aux exportateurs à l'étranger, etc...).

mieux placé que d'autres pour juger de l'effet d'une mesure particulière dans l'ensemble d'un programme, autant il serait nuisible qu'il puisse, — ne serait-ce que théoriquement, — avoir le droit de s'opposer aux techniciens et de politiser tout le programme de redressement économique et social. Peut-être est-ce le lieu de dire ici, — car il faut le dire: — l'essentiel des mesures qui ont constitué l'admirable renaissance économique et sociale de l'île, depuis 1948, est dû à cinq ou six chefs de services et à leurs auxiliaires, aidés par une dizaine de personnalités locales, le plus souvent combattus par l'opinion publique et la presse; s'ils ont triomphé, c'est bien grâce à l'appui actif du préfet, mais c'est surtout parce qu'ils ont pu correspondre et discuter, pour ainsi dire en permanence, avec leurs ministères respectifs, et s'en faire écouter comme jamais un préfet n'aurait été écouté. Le rôle du préfet, primordial, est essentiellement de politique générale; il est de représenter les intérêts de l'île dans les comités interministériels et au F.I.D.O.M., où précisément il peut mettre en valeur les interférences et les répercussions réciproques des activités des divers services; il n'est pas d'intervenir dans le bon fonctionnement de chacun de ceux-ci.

Beaucoup de critiques pertinents s'entendent enfin pour demander l'accélération de l'émigration à Madagascar et surtout pour trouver un coupable général au marasme et crier « haro » sur ce baudet: tout le mal vient du taux des salaires infiniment trop élevés. Qu'on les abaisse très sensiblement, et tout rentrera dans l'ordre, surtout si l'on diminue notablement, en même temps, la taxe sur le chiffre d'affaires. Le tout était d'y penser.

Toujours est-il que les pessimistes disent que la rentabilité des exportations baisse, et soulignent avec crainte le caractère insulaire et l'éloignement de la Réunion, les méfaits de la monoculture, la pression démographique, la nécessité d'importer presque tous les biens de consommation et tous ceux d'équipement. Les optimistes répondent en dressant le tableau des réalisations spectaculaires obtenues depuis dix ans, et de l'élévation indubitable du niveau de vie; ils signalent la multiplication des signes apparents de richesse et les preuves que beaucoup d'argent se cache dans les tiroirs; ils mettent en valeur la libéralité, souvent à fonds perdus, de l'Etat, et montrent que la rentabilité des importations s'est accrue dans la même proportion que la baisse de rentabilité des exportations. Le problème est insoluble si l'on prétend réaliser un régime où aucun point noir n'existerait (1).

En réalité, la Réunion subit la loi des Iles, et notamment des îles tropicales, et en possède les complexes. Son cas, plus ou moins modifié, se retrouve aux Antilles, aux Açores, en Océanie. Trop petite et trop

(1) Voir Revue C.C., février 1956, pp. 83 et 89. Allocution du Président de la Chambre de Commerce et du Préfet. La Constitution de 1958 (art. 73), prévoit la modification éventuelle de l'organisation des D.O.M. Il est vraisemblable qu'un statut spécial — et probablement différent pour chaque D.O.M. — prévoira un assouplissement de la législation métropolitaine, avec un accroissement des pouvoirs du préfet, un droit pour le Conseil Général de donner son avis sur l'adaptation des textes législatifs au cas particulier de ces territoires tropicaux et sous-développés. Une loi-programme serait consacrée à des mesures portant surtout sur le secteur économique. De nombreux problèmes locaux pourraient être réglés sur place. Déjà, en septembre 1958, un secrétariat général de l'Administration des D.O.M. a été créé à Paris, et depuis 1959 l'ensemble des problèmes des D.O.M. est placé sous la responsabilité d'un ministre spécial. Par ailleurs, invoquant la violation permanente du suffrage universel à la Réunion, violation qui lui interdit tout espoir d'accéder au pouvoir ou même à la représentation minoritaire par les voies démocratiques, le Parti Communiste Réunionnais vient de faire volte-face en mai 1959 et de s'aligner sur les communistes antillais qui réclament désormais l'autonomie de chaque D.O.M. au sein de la Communauté.

pauvre pour être rentable, trop douce et trop belle pour inciter au travail, trop peuplée pour ses possibilités économiques, trop lointaine, trop isolée pour justifier une mise en valeur à l'échelon national. Trop heureuse encore si cette île est peuplée d'une parcelle d'un grand peuple, qui l'incorpore à une véritable nation et la prend en charge pour des destinées communes; trop heureuse si cette population civilisée a su l'exploiter et y créer des cultures d'exportation qui l'empêchent de mourir de faim. L'exemple de la misère des îles qui ne vivent que des cultures vivrières doit la porter à se féliciter de participer au courant mondial.

La Réunion a opté pour la canne, seule solution raisonnable de nos jours. La départementalisation a été la chance de sa vie, puisqu'elle lui a donné un équipement moderne et oblige l'Etat à faire pour elle autant que pour les départements métropolitains. Ce n'est pas que tout y soit pour le mieux, mais c'est dire que l'on fait au mieux, et c'est déjà beaucoup. La métamorphose matérielle et morale de l'île depuis 1946 en est la preuve.

La meilleure façon, pour la Réunion, d'utiliser les ressources que la nature lui a réparties semble donc bien être dans la ligne tracée par le XIX<sup>e</sup> siècle et perfectionnée par la départementalisation. Elle reste avant tout une île à sucre, mais elle peut être une île à sucre moderne. Nous la voyons volontiers développer ses plantations ici par la grande exploitation capitaliste, là par des coopératives de petites exploitations, mais pratiquant dans les deux cas une mécanisation totale, une irrigation savante, une culture intensive de variétés hautement sélectionnées, une politique d'engrais, une bataille continue aux champs et à l'usine pour un rendement accru et des frais de revient comprimés. La civilisation des Hauts peut reposer sur les trois activités du géranium, de la forêt et de l'élevage, peut-être aussi du thé, toutes rationalisées. Les ressources annexes de la vanille et de la pêche pourront, la seconde surtout, réaliser de gros progrès. Enfin, l'île doit pouvoir profiter du Fonds créé par les pays du Marché Commun pour assurer le développement des pays d'outre-mer; on espère des investissements annuels de 400 à 500 millions de francs C.F.A. pendant quatre ou cinq ans pour des opérations d'équipement financées par ce Fonds. Mais l'exploitation intensive de l'île ne pourra, bien entendu, donner son plein effet qu'avec une population évoluée, instruite, ouverte aux nécessités et aux problèmes mondiaux, avec des cadres de techniciens et d'hommes d'affaires dont l'activité devra être compétente et absolument dépolitisée.

Ayant ainsi mis toutes les chances de son côté, la Réunion serait en droit, si elle n'arrive pas malgré tout à placer tout son sucre, à demander à la métropole de réduire sa production de betteraves en proportion, les plaines agricoles du Nord de la France ayant, — ce que n'a pas Bourbon, — toutes facilités pour d'autres activités agricoles. Equipée et travaillant selon des méthodes perpétuellement adaptées au progrès, la Réunion peut rapidement parvenir à une prospérité, modérée peut-être, mais solide et durable, à deux conditions; l'une — terriblement difficile — c'est qu'il soit trouvé une solution à la pression démographique; l'autre, — et l'on peut espérer qu'elle sera plus facile à réaliser, — c'est qu'une fois équipée, la Réunion ait assez de courage pour ne pas retomber dans son indolence tropicale; jusqu'à ce que la preuve soit faite que surpeuplement et inertie sont écartés, l'avenir reste, malgré la renaissance actuelle, assez incertain pour la Réunion.

POPULATION DE LA REUNION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1959

<i>Côté au Vent</i>		<i>Côté sous le Vent</i>	
Saint-Denis .....	49 276	Possession .....	7 135
Sainte-Marie .....	11 902	Port .....	12 433
Sainte-Suzanne .....	10 137	Saint-Paul .....	33 497
Saint-André .....	17 918	Trois-Bassins .....	4 311
Salazie .....	6 744	Saint-Leu .....	16 157
Bras-Panon .....	4 657	Avirons .....	4 134
Saint-Benoît .....	14 113	Etang-Salé .....	6 028
Plaine des Palmistes .....	1 999	Saint-Louis .....	29 059
Sainte-Rose .....	3 841	Entre-Deux .....	3 873
		Saint-Pierre .....	32 197
		Tampon .....	22 535
		Petite-Ile .....	7 822
		Saint-Joseph .....	17 720
		Saint-Philippe .....	2 711
	<u>120 587</u>		<u>199 612</u>

Total Réunion: 320 199

(Estimation: Direction de la Population).